

Nom du produit : Cirpreme™ XC

Cirpreme™ XC est une combinaison des produits suivants:

Cirpreme™ A Herbicide Lontrel™ XC Herbicide

Les étiquettes des spécimens sont jointes

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

Corteva Agriscience Canada Company Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE Calgary, AB T2C 5G9 Canada

Information aux clients: 800-667-3852 **Adresse e-mail**: solutions@corteva.com

NUMERO D'APPEL D'URGENCE

Contact d'urgence 24h/24 : 1-888-226-8832

Contact local en cas d'urgence : 1-888-226-8832

[™] Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées



Herbicide Cirpreme™ A

avec l'actif ARYLEX™

GROUPE 2 4 HERBICIDES

EN VENTE POUR USAGE DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX) SEULEMENT

L'herbicide Cirpreme™ A est un herbicide sélectif utilisé pour la suppression ou la répression en postémergence des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, y compris la stellaire moyenne, le gaillet gratteron, la renouée persicaire, le chénopode blanc, l'amarante à racine rouge, le canola spontané, le lin spontané et la renouée liseron dans les cultures de blé de printemps (y compris le blé dur), le blé d'hiver, l'orge de printemps et le seigle (d'automne et de printemps).

COMMERCIAL (AGRICOLE)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPES ACTIFS: halauxifène, présente sous forme d'ester méthylique 20% florasulam 20%

Granule herbicide mouillable

SENSIBILISANT POTENTIEL POUR LA PEAU

NO. D'HOMOLOGATION 34180 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 0,4 kg à vrac

Corteva Agriscience Canada Company Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE Calgary, AB T2C 5G9 1-800-667-3852

TM Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISES EN GARDE GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT PAR VOIE AÉRIENNE

Sensibilisant potentiel de la peau.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive au-delà de la zone à traiter est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. Les gants ne sont pas requis lors de l'application dans une cabine fermée. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer.

Après la pulvérisation ou à la fin de la journée: Prendre une douche immédiatement. Se laver à fond avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés à la fin de la période de travail puis les ranger et les laver à part de tout autre vêtement avec de l'eau chaude et du détergent avant de les remettre.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalatio n: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

- TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.
- Éviter appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

- La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.
- Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine et animale. Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et bien aéré. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Ne pas contaminer la nourriture, les denrées alimentaires ni les réserves d'eau domestique. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Élimination du contenant : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1 Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2 Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Contenants Réutilisables

Élimination du contenant : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INFORMATION GÉNÉRALE

L'herbicide Cirpreme A est un herbicide sélectif pour la suppression en postlevée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles difficiles à éliminer comme la stellaire moyenne, le gaillet gratteron, le chénopode blanc et la renouée liseron dans les cultures de blé de printemps (y compris le blé dur), le blé d'hiver, l'orge de printemps et le seigle (d'automne ou de printemps), sans contre-ensemencement de légumineuses. L'herbicide Cirpreme A est mélangé à l'eau et appliqué en tant que pulvérisation générale uniforme, par application terrestre. Il est non corrosif, inflammable et non volatil.

On doit appliquer l'herbicide Cirpreme A tôt en post-levée, aux pousses principales de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles en croissance active. Des conditions de croissance chaudes et humides favorisent la croissance de mauvaises herbes et augmentent l'action de l'herbicide Cirpreme A en permettant une absorption foliaire et un contact maximum. Une température froide ou une sécheresse peut amener l'endurcissement des mauvaises herbes ; il est alors possible qu'elles ne soient pas réprimées ou supprimées efficacement et qu'une repousse survienne. Pour des résultats optimaux, assurer une couverture complète des mauvaises herbes ciblées. Voir la section « MODE D'EMPLOI » de cette étiquette pour plus de détails.

MODE D'ACTION

L'herbicide Cirpreme A est un herbicide systémique de type auxine (Groupe 4) et un herbicide de type inhibiteur de l'enzyme ALS (Groupe 2). Ce produit supprime les mauvaises herbes en déréglant les schèmes de croissance normaux de la plante et/ou en inhibant la production de l'enzyme qui est essentielle à la production de certains amino-acides vitales pour la croissance de la plante.

MISES EN GARDE GÉNÉRALES D'UTILISATION

Plantes sensibles

Ne pas appliquer l'herbicide Cirpreme A directement sur, ou le laisser entrer en contact direct avec des cultures sensibles ou des plantes utiles, y compris la luzerne, les haricots comestibles, les lins, les fleurs et les plantes ornementales, les lentilles, la laitue, les pois, les pommes de terre, les radis, le soja, les betteraves sucrées, les tournesols, les tomates ou le tabac.

Sites non ciblés

Ne pas appliquer si des cultures sensibles (p. ex., le lin et les légumineuses) ou d'autres plantes qui sont utiles à proximité risquent d'être touchées ou exposées au brouillard de pulvérisation. Voir la section « MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES » de cette étiquette.

Rotation de culture

Les champs ayant été traités avec l'herbicide Cirpreme A peuvent être ensemencés après un minimum de 10 mois en luzerne, en blé de printemps, en orge de printemps, en seigle, en canola, en maïs, en féveroles à petits grains, en lin, en canola Juncea, en pois de plein champ, en pomme de terre (à l'exception des pommes de terre de semence), en moutarde orientale, brune ou jaune, en soja, en avoine, en tournesol ou en haricot sec (espèces *Phaseolus vulgaris*, y compris pinto, rognon et les types blancs). On peut planter des lentilles 22 mois après l'application de l'herbicide Cirpreme A.

Mélanges en réservoir

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou www.corteva.ca pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Mises en garde concernant l'équipement de pulvérisation

Ne pas appliquer à travers tout type de système d'irrigation.

Pour éviter la dérive de pulvérisation :

- 1. Utiliser des buses à volume élevée et des gouttelettes plus grosses.
- 2. Utiliser des pressions faibles (de 200 à 275 kPa).
- 3. Utiliser 100 L/ha de solution pulvérisable.
- 4. Effectuer la pulvérisation lorsque la vitesse du vent est de 15 km/h ou moins.
- 5. N'effectuer de traitement localisé qu'avec une rampe calibrée pour éviter une sur-application.

Instructions de Nettoyage du Pulvérisateur

Pour éviter des dommages aux plantes utiles, laver à fond l'équipement utilisé pour appliquer ce produit avant de le réutiliser ou de s'en servir pour appliquer d'autres produits chimiques.

- 1. Immédiatement après la pulvérisation, vider le réservoir. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation doit être nettoyée à l'eau propre.
- 2. Premier rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis remplir le réservoir avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Agiter et faire circuler durant 15 minutes, puis rincer à travers la rampe et les buses.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.
- 3. Deuxième rinçage:
 - Remplir le réservoir d'eau propre.
 - Ajouter du All Clear Spray Tank Decontaminator selon les recommandations du fabricant, tout en remplissant le réservoir d'eau propre.
 - Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein. Laisser agir durant 15 minutes en agitant. Vider le réservoir de la solution à travers les tuyaux. Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Si c'est possible, laisser la solution reposer dans le réservoir du pulvérisateur et dans les rampes pour une durée prolongée, toute la nuit si possible.
 - Après avoir rincé la rampe et les tuyaux, vider le réservoir complètement.
 - Enlever les buses et tout filtre principal et la buse les tamis pour les laver séparément avec un agent de nettoyage ou une solution d'ammoniaque (100 mL dans 10 L d'eau).
- 4. Troisième rincage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.

MODE D'EMPLOI

LIRE ATTENTIVEMENT TOUTE L'ÉTIQUETTE AVANT L'APPLICATION. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES. NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

MÉTHODES D'APPLICATION

Application par voie terrestre

Au moyen d'équipement terrestre, appliquer l'herbicide Cirpreme A comme traitement généralisé au taux recommandé tel que spécifiquement indiqué dans la section MODE D'EMPLOI de cette étiquette.

Application par pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales.

NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par voie aérienne

NE PAS appliquer par voie aérienne.

L'HERBICIDE CIRPREME A UTILISÉ SEUL

Cultures homologuées

Blé de printemps (y compris le blé dur), blé d'hiver, orge de printemps et seigle (d'automne et de printemps).

Directives d'application pour pulvérisateur agricole

Appliquer l'herbicide Cirpreme A au taux recommandé par hectare dans 50 à 100 L d'eau par hectare. Ajouter l'adjuvant Intake à raison de 0,5 à 1 % v/v (utiliser le taux le plus élevé d'Intake pour les infestations graves ou sur des mauvaises herbes stressées qui ne sont pas en croissance active au moment de l'application). Alternativement, ajouter du surfactant non ionique à raison de 0,25 % v/v ou de l'adjuvant Merge à raison de 0,5 % v/v ou l'adjuvant Turbocharge à raison de 0,5 % v/v. Voir les espèces de mauvaises herbes supprimées à la section « Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide Cirpreme A utilisé seul ». Appliquer sur l'orge de printemps, le blé de printemps et le seigle (d'automne et de printemps) en croissance active à partir du stade de 2 feuilles jusqu'à avant l'apparition de la feuille paniculaire. Pour le blé d'hiver, appliquer à partir du stade de 3 feuilles jusqu'à avant l'apparition de la feuille paniculaire. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis.

Périodes d'application

Appliquer sur les mauvaises herbes en croissance active au stade de 1 à 8 feuilles, à moins d'indication contraire. Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes et augmenter les risques de dommages à la culture à tous les stades de croissance. Seules les mauvaises herbes levées au moment du traitement seront supprimées. Un feuillage mouillé au moment de l'application peut diminuer la suppression. Si la culture est basse et que les mauvaises herbes sont nombreuses, la suppression peut être réduite.

L'herbicide Cirpreme A résiste à la pluie 1 heure après l'application.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide Cirpreme A utilisé seul à raison de 25 g/ha (stade de 1 à 8 feuilles, sauf indication contraire)

Mauvaises herbes supprimées:

luzerne spontanée (jusqu'à 25 cm de hauteur) échinochloa pied-de-coq (jusqu'au stade de 5 feuilles, 2 talles)

dracocéphale d'Amérique (jusqu'au stade du bouton et 15 cm de hauteur)

renouée liseron canola spontané** stellaire moyenne***

gaillet gratteron (stade de 1 à 9 verticilles)*** saponnaire des vaches

pissenlit (semis et rosettes hivernantes jusqu'à 30 cm de diamètre)

lin spontané (jusqu'à 15 cm de hauteur) vergerette du Canada (jusqu'à 15 cm de

hauteur) *****

lamier amplexicaule (jusqu'au stade du bouton et 15 cm de hauteur)

chénopode blanc***, ****

moutarde des champs****

crépis des toits (jusqu'à boulonnage et 30 cm de hauteur)

petite herbe à poux (jusqu'au stade de 6 feuilles)***** amarante à racine rouge

mauve à feuilles rondes (jusqu'au stade de 6 feuilles) bourse-à-pasteur (jusqu'à boulonnage et 20 cm de hauteur)

renouée (renouée scabre, renouée persicaire) laiteron potager (jusqu'au stade de 4 feuilles)

tabouret des champs****

érodium cicutaire (jusqu'au stade de 8 feuilles)

sagesse-des-chirurgiens (jusqu'à 8 feuilles & 8 cm de hauteur)

abutilon (jusqu'au stade de 5 feuilles)

Mauvaises herbes réprimées:

ortie royale (stade de 1 à 8 feuilles)***
kochia à balais*

silène noctiflore (jusqu'à boulonnage et 15 cm

de hauteur) matricaire inodore (jusqu'au stade du bouton) laiteron des champs (jusqu'au stade de 6 feuilles) chardon des champs (jusqu'à boulonnage et 30 cm de hauteur)

lychnide blanche (semis de printemps et hivernantes jusqu'au stade du bouton)

Instructions pour le mélange avec l'herbicide Cirpreme A utilisé seul

- 1. Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation.
- 2. Commencer l'agitation.
- 3. Ajouter la quantité requise de l'herbicide Cirpreme A.
- 4. Mettre dans le réservoir de pulvérisation suffisamment d'eau pour pulvériser 50 à 100 L de mélange par hectare.
- 5. Ajouter un des adjuvants recommandés ci-dessus dans la section Directives d'application pour pulvérisateur agricole en tant que dernier ingrédient.
- 6. Suivre les directives et les précautions indiquées ci-dessus, surtout en cas d'application près de cultures sensibles (p. ex. le lin et les légumineuses).
- 7. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

Intervalles pré-récolte/pacage

- Le bétail peut paître dans les cultures traitées 7 jours après l'application.
- Délai avant récolte : 60 jours après l'application.
- Délai avant coupe de la culture traitée pour foin ou ensilage : 21 jours après l'application.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR DE L'HERBICIDE CIRPREME A + AUTRES PRODUITS D'ASSOCIATION

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE EN RÉSERVOIR DE L'HERBICIDE CIRPREME A + AUTRES PRODUITS D'ASSOCIATION

- 1. Commencer à remplir le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau propre, puis activer l'agitateur. L'agitation doit se poursuivre durant toute la procédure de mélange et de pulvérisation.
- 2. Lorsque le réservoir est plein d'eau au trois-quarts, ajouter l'herbicide Cirpreme A et agiter durant 2 à 3 minutes.
- 3. S'il est prévu d'utiliser un produit d'association qui supprime les graminées annuelles, l'ajouter maintenant. Agiter durant 2 à 3 minutes.
- 4. S'il est prévu d'utiliser du MCPA Ester, l'herbicide Curtail™ M, ou l'herbicide Lontrel™ XC l'ajouter maintenant. Agiter durant 2 à 3 minutes.
- 5. Ajouter l'adjuvant indiqué dans les tableaux ci-dessous pour le produit de suppression de graminées annuelles.
- 6. Agiter pendant 1 à 2 minutes avant d'ajouter le reste de l'eau puis maintenir une agitation constante.
- 7. Après toute interruption de la pulvérisation, agiter à fond avant de continuer à pulvériser.
- 8. Utiliser la suspension pulvérisable aussitôt qu'elle est préparée.

^{*}Infestations de légères à modérées (jusqu'à 150 plantes/m²; jusqu'à 15 cm de hauteur), y compris les biotypes résistants au Groupe 2

^{**}Ne supprime pas le canola spontané tolérant à l'imidazolinone (variétés Clearfield)

^{***}Y compris les biotypes résistants au Groupe 2

^{****}Les résultats sont meilleurs lorsqu'appliqué sur des mauvaises herbes en croissance active au stade de 1 à 4 feuilles (semis)

^{*****}Y compris les biotypes résistants au Groupe 2 et 9

MÉLANGES EN RÉSERVOIR – L'HERBICIDE CIRPREME A + L'HERBICIDE MCPA ESTER Cultures homologuées

Blé de printemps (y compris le blé dur), blé d'hiver, orge de printemps, le seigle (d'automne et de printemps)

Directives d'application

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer l'herbicide Cirpreme A mélangé en réservoir au MCPA ester (600 g é.a./L) dans 50 à 100 L d'eau par hectare. Appliquer sur le blé de printemps, l'orge de printemps ou le seigle (d'automne et de printemps) en croissance active au stade de 3 feuilles jusqu'à avant l'apparition de la feuille paniculaire. Pour le blé d'hiver, appliquer au stade de 3 feuilles jusqu'à avant l'apparition de la feuille paniculaire. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide Cirpreme A à raison de 25 g/ha + MCPA Ester (600 g é.a./L) à 467 mL/ha (stade 1 à 8 feuilles, sauf indication contraire)

Mauvaises herbes supprimées:

luzerne spontanée (jusqu'à 25 cm de

hauteur) échinochloa pied-de-coq (jusqu'au stade de

5 feuilles, 2 talles) renouée liseron canola spontané**

stellaire movenne*

gaillet gratteron (stade de 1 à 9 verticilles)*

saponnaire des vaches

pissenlit (semis et rosettes hivernantes

jusqu'à 30 cm de diamètre)

lin spontané (jusqu'à 15 cm de hauteur) vergerette du Canada (jusqu'à 15 cm de

hauteur)****

sagesse-des-chirurgiens (jusqu'à 8 feuilles &

8 cm de hauteur)

ortie royale (stade de 1 à 8 feuilles)*

chénopode blanc*

moutarde des champs***

crépis des toits (jusqu'à boulonnage et 30 cm de

nauteur)

petite herbe à poux (jusqu'au stade de 6 feuilles)****

amarante à racine rouge

mauve à feuilles rondes (jusqu'au stade de 6

feuilles)

bourse-à-pasteur (jusqu'à boulonnage et 20 cm de

nauteur)

renouée annuelle (renouée scabre, renouée

persicaire)

laiteron potager (jusqu'au stade de 4 feuilles)

tabouret des champs***

érodium cicutaire (jusqu'au stade de 8 feuilles)

abutilon (jusqu'au stade de 5 feuilles)

Mauvaises herbes réprimées:

kochia à balais*

silène noctiflore (jusqu'à boulonnage et 15

cm de hauteur)

matricaire inodore (jusqu'au stade du

bouton)

laiteron des champs (jusqu'au stade de 6

feuilles)

chardon des champs (jusqu'à boulonnage et 30 cm

de hauteur)

lychnide blanche (semis de printemps et hivernantes jusqu'au stade du bouton)

^{*}Y compris les biotypes résistants au Groupe 2

^{*}Y compris le canola spontané tolérant à l'imidazolinone (variétés Clearfield)

^{***}Les résultats sont meilleurs lorsqu'appliqué sur des mauvaises herbes en croissance active au stade de 1 à 4 feuilles (semis)

^{****}Y compris les biotypes résistants au Groupe 2 et 9

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide Cirpreme A à raison de 25 g/ha + MCPA Ester (600 q é.a./L) à 580 mL/ha (stade 1 à 8 feuilles, sauf indication contraire)

Mauvaises herbes supprimées:

luzerne spontanée (jusqu'à 25 cm de

hauteur)

échinochloa pied-de-coq (jusqu'au stade de

5 feuilles, 2 talles) renouée liseron bardane*** canola spontané* stellaire moyenne*

gaillet gratteron (stade de 1 à 9 verticilles)*

lampourde glouteron*** saponnaire des vaches

pissenlit (semis et rosettes hivernantes

jusqu'à 30 cm de diamètre)

lin spontané (jusqu'à 15 cm de hauteur) vergerette du Canada (jusqu'à 15 cm de

hauteur)****

sagesse-des-chirurgiens (jusqu'à 8 feuilles &

8 cm de hauteur)

ortie royale⁴

chénopode blanc* neslie paniculée***

moutarde des champs***

crépis des toits (jusqu'à boulonnage et 30 cm de hauteur)

amarante à racine rouge* ansérine de Russie*** laitue scariole***

petite herbe à poux (jusqu'au stade de 6 feuilles)*** mauve à feuilles rondes (jusqu'au stade de 6 feuilles) bourse-à-pasteur (jusqu'à boulonnage et 20 cm de

nauteur)

renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire)

laiteron potager (jusqu'au stade de 4 feuilles)

tabouret des champs***

érodium cicutaire (jusqu'au stade de 8 feuilles)

tournesol annuel***

abutilon (jusqu'au stade de 5 feuilles)

vesce***

radis sauvage***

Mauvaises herbes réprimées:

kochia à balais**

silène noctiflore (jusqu'à boulonnage et 15 cm de

hauteur)

matricaire inodore (jusqu'au stade du bouton)

plantain (parties épigées)***

laiteron des champs (jusqu'au stade de 6 feuilles) chardon des champs (jusqu'à boulonnage et 30

cm de hauteur)

lychnide blanche (semis de printemps et hivernantes jusqu'au stade du bouton)

Instructions pour le mélange

Voir les Instructions pour le mélange L'HERBICIDE CIRPREME A + L'HERBICIDE MCPA ESTER dans la section intitulée MÉLANGES EN RÉSERVOIR DE L'HERBICIDE CIRPREME A + AUTRES PRODUITS D'ASSOCIATION.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR- L'HERBICIDE CIRPREME A +:

L'HERBICIDE LONTREL 72 OU L'HERBICIDE LONTREL 360 OU L'HERBICIDE LONTREL XC OU

L'HERBICIDE LONTREL 72 OU L'HERBICIDE LONTREL 360 OU L'HERBICIDE LONTREL XC + MCPA ESTER

OU

L'HERBICIDE CURTAIL M

Cultures homologuées

Blé de printemps (y compris le blé dur), blé d'hiver, orge de printemps

^{*}Y compris les biotypes résistants au Groupe 2

^{**}infestations de légères à modérées (jusqu'à 150 plantes/m²; jusqu'à 15 cm de hauteur), y compris les biotypes résistants au Groupe 2

^{***}Les résultats sont meilleurs lorsqu'appliqué sur des mauvaises herbes en croissance active au stade de 1 à 4 feuilles (semis)

^{****}Y compris les biotypes résistants au Groupe 2 et 9

Directives d'application pour pulvérisateur agricole

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer l'herbicide Cirpreme A mélangé en réservoir à l'herbicide Lontrel 72, l'herbicide Lontrel 360 ou l'herbicide Lontrel XC, l'herbicide Lontrel 72, l'herbicide Lontrel 360 ou l'herbicide Lontrel XC + MCPA ester, ou l'herbicide Curtail M aux taux indiqués dans le tableau ci-dessous dans 100 L d'eau par hectare. Appliquer sur le blé de printemps ou l'orge de printemps en croissance active au stade de 3 feuilles jusqu'avant l'apparition de la feuille paniculaire. Pour le blé d'hiver, appliquer au stade de 3 feuilles jusqu'avant l'apparition de la feuille paniculaire. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis.

Consulter les étiquettes des herbicides en mélange en réservoir énumérés ci-dessous pour une liste complète des autres mauvaises herbes supprimées, les taux (s'ils ne figurent pas dans le tableau ci-dessous) et les délais d'application, les volumes d'eau et les précautions d'emploi.

L'HERBICIDE CIRPREME A à 25 g/ha PLUS

Produit	Taux de l'herbicide	Mauvaises herbes additionnelles supprimées
d'association		
Herbicide	104 g/ha	chardon des champs (jusqu'à boulonnage et 30 cm de
Lontrel 72	ou	hauteur), matricaire inodore (semis de printemps
ou	208 mL/ha	jusqu'au stade du bourgeon et de 15 cm)
Herbicide	ou	
Lontrel 360	125 mL/ha	Note: Un adjuvant est nécessaire avec ce mélange en
ou		réservoir. Utiliser Intake à 0,5 à 1% v/v, NIS à 0,25% v/v,
Herbicide		ou Merge à 0,5% v/v. Lors du mélange en réservoir avec
Lontrel XC		un graminicide, voir l'étiquette graminicide pour les
		exigences d'adjuvant.
Herbicide	104 g/ha	chardon des champs (jusqu'à boulonnage et 30 cm de
Lontrel 72	ou	hauteur)
ou	208 mL/ha	canola spontané•
Herbicide	ou	ortie royale (stade 1 à 8 feuilles)*
Lontrel 360	125 mL/ha	
ou	+	Plus toutes les mauvaises herbes énumérées plus tôt
Herbicide	467 mL/ha	dans l'étiquette comme supprimées ou réprimées par
Lontrel XC	(équivalent à	l'herbicide Cirpreme A à 25 g/ha plus MCPA Ester 600 à
+	280 g é.a./ha)	467 mL/ha
MCPA Ester 600		
Herbicide	104 g/ha	chardon des champs (jusqu'à boulonnage et 30 cm de
Lontrel 72	ou	hauteur)
ou	208 mL/ha	
Herbicide	ou 405 - H	Plus toutes les mauvaises herbes énumérées plus tôt
Lontrel 360	125 mL/ha	dans l'étiquette comme supprimées ou réprimées par
ou	+	l'herbicide Cirpreme A à 25 g/ha plus MCPA Ester 600 à
Herbicide	580 mL/ha	580 mL/ha
Lontrel XC	(équivalent à	
HODA Fatan COO	350 g é.a./ha)	
MCPA Ester 600		

Herbicide Lontrel 72 ou Herbicide Lontrel 360 ou Herbicide Lontrel XC + MCPA Ester 600	104 g/ha ou 208 mL/ha ou 125 mL/ha + 700 mL/ha (équivalent à 420 g é.a./ha)	pissenlit (semis, rosettes hivernantes et plantes matures) prêle des champs (parties épigées) plantain (parties épigées) laiteron des champs (jusqu'à boulonnage et 20 cm de hauteur) tournesol spontané chardon des champs (jusqu'au stade du bouton) Plus toutes les mauvaises herbes énumérées plus tôt dans l'étiquette comme supprimées ou réprimées par l'herbicide Cirpreme A à 25 g/ha plus MCPA Ester 600 à 580 mL/ha
Curtail™ M Herbicide	1,5 L/ha	pissenlit (semis, rosettes hivernantes et plantes matures) prêle des champs (parties épigées) plantain (parties épigées) laiteron des champs (jusqu'à boulonnage et 20 cm de hauteur) tournesol spontané chardon des champs (jusqu'au stade du bouton) Plus toutes les mauvaises herbes énumérées plus tôt dans l'étiquette comme supprimées ou réprimées par l'herbicide Cirpreme A à 25 g/ha plus MCPA Ester 600 à 580 mL/ha

^{*}Y compris les biotypes résistants au Groupe 2

Voir les Instructions pour le mélange de L'HERBICIDE CIRPREME A + L'HERBICIDE CURTAIL M ou L'HERBICIDE LONTREL 72 + MCPA ESTER ou L'HERBICIDE LONTREL 360 + MCPA ESTER OU L'HERBICIDE LONTREL XC + MCPA ESTER dans la section intitulée MÉLANGES EN RÉSERVOIR DU L'HERBICIDE CIRPREME A + AUTRES PRODUITS D'ASSOCIATION.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR – L'HERBICIDE CIRPREME A + AUTRES HERBICIDES POUR LA SUPPRESSION DE GRAMINÉES ANNUELLES

Pour supprimer les graminées annuelles (voir le tableau ci-dessous), mélanger en réservoir l'herbicide Cirpreme A aux graminicides suivants. Se référer au tableau ci-dessus pour connaître les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées avec l'herbicide Cirpreme A.

Mélanges en réservoir de l'herbicide Cirpreme A pour la suppression de graminées annuelles

Produit d'association	Cultures homologuées	Taux de l'herbicide	Taux de l'adjuvant	Mauvaises herbes additionnelles supprimées ou réprimées**
Simplicity GoDRI™•	blé de printemps, blé dur, blé d'hiver, seigle de printemps seigle d'automne	70 g/ha	Agral 90** à 0,25% v/v	folle avoine, échinochloa pied-de- coq, brome du Japon, sétaire glauque, ortie royale, sagesse-des- chirurgiens (jusqu'à 10 cm de hauteur), sétaire verte**, brome des toits**, lychnide blanche**
Simplicity [™]	blé de printemps, blé dur, blé d'hiver	500 mL/ha	Agral 90** à 0,25 % v/v	folle avoine, échinochloa pied-de- coq, brome du Japon, sétaire glauque, sagesse-des-chirurgiens, sétaire verte**, brome des toits**

Herbicide Tandem [™] A* + Herbicide Tandem [™] B*	blé de printemps, blé dur	375 mL/ha + 0,21 L/ha	Aucun requis	folle avoine (sous populations de folle avoine faibles (<75 plantes/m²), plus les mauvaises herbes à feuilles larges (se reporter aux instructions d'utilisation Tandem)
		500 mL/ha + 0,31 L/ha	Aucun requis	folle avoine, échinochloa pied-de- coq, brome du Japon, sétaire glauque, sétaire verte**, brome des toits**
Herbicide Axial*	blé de printemps, orge de printemps	1 200 mL/ha	Aucun requis	folle avoine, sétaire verte, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq, avoine spontanée, graines de l'alpiste des Canaries spontanée, panic millet
Herbicide Everest 3.0* AG	blé de printemps, blé dur	72 à 95 mL/ha	Ag-Surf* ou Agral 90** à 0,25 % v/v	folle avoine, sétaire verte, avoine cultivée spontanée

^{*}Consulter l'étiquette du produit d'association pour l'information sur les taux.

Voir les Instructions pour le mélange de L'HERBICIDE CIRPREME A + AUTRES HERBICIDES POUR LA SUPPRESSION DE GRAMINÉES ANNUELLES dans la section intitulée MÉLANGES EN RÉSERVOIR DE L'HERBICIDE CIRPREME A + AUTRES PRODUITS D'ASSOCIATION.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR-L'HERBICIDE CIRPREME A +:

MCPA ESTER HERBICIDE

ΟU

L'HERBICIDE LONTREL 72 OU L'HERBICIDE LONTREL 360 OU L'HERBICIDE LONTREL XC OU

L'HERBICIDE LONTREL 72 OU L'HERBICIDE LONTREL 360 OU L'HERBICIDE LONTREL XC + MCPA ESTER 600 (467 et 580 mL/ha taux seulement)

+ AUTRES HERBICIDES POUR LA SUPPRESSION DE GRAMINÉES ANNUELLES

Pour supprimer les graminées annuelles (voir le tableau ci-dessous), mélanger en réservoir l'herbicide Cirpreme A + le MCPA Ester 600, l'herbicide Cirpreme A + l'herbicide Lontrel 72 ou l'herbicide Lontrel 360 ou l'herbicide Lontrel XC, ou l'herbicide Cirpreme A + l'herbicide Lontrel 72 ou l'herbicide Lontrel 360 ou l'herbicide Lontrel XC + MCPA Ester 600 (467 et 580 mL/ha taux seulement) aux graminicides suivants. Se référer au tableau ci-dessus pour connaître les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées avec l'herbicide Cirpreme A.

Mélanges en réservoir de l'herbicide Cirpreme A + MCPA Ester 600, l'herbicide Cirpreme A + l'herbicide Lontrel 72, l'herbicide Lontrel 360 ou l'herbicide Lontrel XC♦, ou l'herbicide Cirpreme A + l'herbicide Lontrel 72, l'herbicide Lontrel 360 ou l'herbicide Lontrel XC♦ + MCPA Ester 600 (467 et 580 mL/ha taux seulement) pour la suppression de graminées annuelles

^{*} Choisir un des produits IPCO Ag-Surf Original, IPCO Ag-Surf II, Weedaway adjuvant liquide de pulvérisation ou Weedaway Ag-Surf II.

^{**} Choisir un des produits Agral 90 Agent mouillant et tensioactif non ionique liquide ou Agral 90 un mouillant et adhésif non ionique.

Produit d'association	Cultures homologuées	Taux de l'herbicide	Taux de l'adjuvant	Mauvaises herbes additionnelles supprimées ou réprimées**
Herbicide Simplicity GoDRI*	blé de printemps, blé dur, blé d'hiver, seigle de printemps◊ seigle d'automne ◊	70 g/ha	Agral 90*** à 0,25% v/v	folle avoine, échinochloa pied-de- coq, brome du Japon, sétaire glauque, sagesse-des-chirurgiens (jusqu'à 10 cm de hauteur), sétaire verte**, brome des toits**, lychnide blanche**
Simplicity*	blé de printemps, blé dur, blé d'hiver	500 mL/ha	Agral 90*** à 0,25% v/v	folle avoine, échinochloa pied-de- coq, brome du Japon, sétaire glauque, ortie royale, sagesse-des- chirurgiens, sétaire verte**, brome des toits**
Herbicide Tandem A* + Herbicide Tandem B*	blé de printemps, blé dur	375 mL/ha + 0,21 L/ha	Aucun requis	folle avoine (sous populations de folle avoine faibles (<75 plantes/m²), plus les mauvaises herbes à feuilles larges (se reporter aux instructions d'utilisation Tandem)
		500 mL/ha + 0,31 L/ha	Aucun requis	folle avoine, échinochloa pied-de- coq, brome du Japon, sétaire glauque, sétaire verte**, brome des toits**
Herbicide Axial*	blé de printemps, orge de printemps	1 200 mL/ha	Aucun requis	folle avoine, sétaire verte, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq, avoine spontanée, graines de l'alpiste des Canaries spontanée, panic millet
Everest 3.0* AG	blé de printemps,	72 à 95 mL/ha	Ag-Surf** ou Agral 90*** à 0,25 % v/v	folle avoine, sétaire verte, avoine cultivée spontanée

^{*}Consulter l'étiquette du produit d'association pour l'information sur les taux.

Voir les Instructions pour le mélange de L'HERBICIDE CIRPREME A + L'HERBICIDE MCPA ESTER + AUTRES HERBICIDES POUR LA SUPPRESSION DE GRAMINÉES ANNUELLES dans la section intitulée MÉLANGES EN RÉSERVOIR DE L'HERBICIDE CIRPREME A + AUTRES PRODUITS D'ASSOCIATION.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR-L'HERBICIDE CIRPREME A plus:

^{*} Lors de l'application de l'herbicide Cirpreme A + l'herbicide Lontrel 72 ou l'herbicide Lontrel 360 ou l'herbicide Lontrel XC + MCPA ester 600, la suppression de ces mauvaises herbes peuvent être réduites dans des conditions défavorables, des populations élevées et/ou un stade avancé.

^{**} Choisir un des produits IPCO Ag-Surf Original, IPCO Ag-Surf II, Weedaway adjuvant liquide de pulvérisation ou Weedaway Ag-Surf II.

^{***} Choisir un des produits Agral 90 Agent mouillant et tensioactif non ionique liquide ou Agral 90 un mouillant et adhésif non ionique.

[♦] Seul l'herbicide Lontrel XC peut être utilisé sur le seigle d'automne et le seigle de printemps. Ne pas mélanger en cuve avec l'herbicide Lontrel 72 ou l'herbicide Lontrel 360 lors de l'application sur les cultures de seigle.

CURTAIL M HERBICIDE

OU

L'HERBICIDE LONTREL 72 OU L'HERBICIDE LONTREL 360 OU L'HERBICIDE LONTREL XC + MCPA ESTER 600 (700 mL/ha)

+ AUTRES HERBICIDES POUR LA SUPPRESSION DE GRAMINÉES ANNUELLES

Pour supprimer les graminées annuelles (voir le tableau ci-dessous), mélanger en réservoir l'herbicide Cirpreme A + l'herbicide Curtail M ou l'herbicide Cirpreme A + l'herbicide Lontrel 72, l'herbicide Lontrel 360 ou l'herbicide Lontrel XC + MCPA Ester 600 (700 mL/ha) aux graminicides suivants. Se référer au tableau ci-dessus pour connaître les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées avec l'herbicide Cirpreme A.

Mélanges en réservoir de l'herbicide Cirpreme A + l'herbicide Curtail M pour la suppression de graminées annuelles

Produit	Cultures	Taux de	Taux de	Mauvaises herbes additionnelles
d'association	homologuées	l'herbicide	l'adjuvant	supprimées ou réprimées**
Herbicide	blé de	70 g/ha	Agral 90** à	folle avoine, échinochloa pied-de-
Simplicity	printemps,		0,25% v/v	coq, brome du Japon, sétaire
GoDRI*	blé dur, blé d'hiver			glauque, sagesse-des-chirurgiens (jusqu`à 10 cm de hauteur), sétaire verte**, brome des toits**, lychnide blanche**
Simplicity*	blé de printemps, blé dur, blé d'hiver	500 mL/ha	Agral 90 à 0,25% v/v	folle avoine, échinochloa pied-de- coq, brome du Japon, sétaire glauque, sétaire verte**, brome des toits**
Herbicide Tandem A* + Herbicide Tandem B*	blé de printemps, blé dur	375 mL/ha + 0,21 L/ha	Aucun requis	folle avoine (sous populations de folle avoine faibles (<75 plantes/m²), plus les mauvaises herbes à feuilles larges (reportezvous à Tandem Instructions d'utilisation)
		500 mL/ha + 0,31 L/ha	Aucun requis	folle avoine, échinochloa pied-de- coq, brome du Japon, sétaire glauque, sétaire verte**, brome des toits**
Everest 3.0* AG	blé de printemps, blé dur	72 à 95 mL/ha	Ag-Surf or Agral 90 at 0,25% v/v	folle avoine, sétaire verte, avoine cultivée spontanée

^{*}Consulter l'étiquette du produit d'association pour l'information sur les taux.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Le traitement localisé à l'aide d'équipement manuel ne requiert pas de zone tampon de pulvérisation.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides).

^{*} Choisir un des produits IPCO Ag-Surf Original, IPCO Ag-Surf II, Weedaway adjuvant liquide de pulvérisation ou Weedaway Ag-Surf II.

^{**} Choisir un des produits Ágral 90 Agent mouillant et tensioactif non ionique liquide ou Agral 90 un mouillant et adhésif non ionique.

Méthode		Zones tampons de pulvérisation (en mètres) nécessaires à la protection des:		
d'application	Culture			Habitat terrestre
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Blé de printemps, blé dur, blé d'hiver, orge de printemps, seigle	1	1	2

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASABE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit pour les technologies d'application conventionnelles de plus de 1 m pour ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Atténuation de la dérive du site Web Canada.ca.

RECOMMANDATIONS SUR LA DE GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Cirpreme A contient un appartenant à la fois au groupe 2 et au groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à d'autres herbicides du Groupe 2 et/ou à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Cirpreme A ou les herbicides du même groupe 2 et/ou groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.

- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées Tous autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies

031025

Code de l'étiquette: CN-34180-004-F

Remplace: CN-34180-003-F



LontrelTM XC Herbicide

GROUPE 4 HERBICIDE

Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges vivaces et annuelles dans les grandes cultures, les plantations d'arbre de Noël, les pâturages, les grands pâturages, les cultures de légumes et de fruits et les terres non cultivées.

COMMERCIAL (AGRICOLE)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF: clopyralide (présent sous forme de sel de dimethylamine): 600 g/L

Solution

Nº D'HOMOLOGATION 32795 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 1 L à vrac

Corteva Agriscience Canada Company Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE, Calgary, AB T2C 5G9 1-800-667-3852

[™] Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISES EN GARDE GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et pendant les activités de réparation. De plus, porter une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial) pendant le mélange et le chargement. Des gants ne sont pas requis lors de l'application de la rampe au sol dans une cabine fermée.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

APRÈS LA PULVÉRISATION OU À LA FIN DE LA JOURNÉE: Prendre une douche immédiatement. Se laver à fond avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés à la fin de la période de travail; les ranger et les laver à part avec de l'eau chaude et du savon avant de les remettre.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à administrer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblés. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination de l'eau souterraine, en particulier dans les sites où les sols sont perméables (par exemple, les sols sablonneux) et où la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et les conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et mal drainé (par exemple, des sols compactés ou à texture fine, comme l'argile).

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'on prévoit de fortes précipitations.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre la zone traitée et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

ENTREPOSAGE

Entreposer le produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale, des engrais, des semences, des insecticides, des fongicides ou autres pesticides ou herbicides destinés à être utilisés sur des cultures sensibles à l'herbicide Lontrel XC. Conserver dans un endroit chauffé; si le produit est gelé, l'amener à la température ambiante et agiter avant l'utilisation.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables

Élimination du contenant : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Contenants Réutilisables

Élimination du contenant : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide Lontrel XC est un concentré liquide qui doit être dilué dans de l'eau. Il s'applique dans les cultures de colza (canola), de maïs de grande culture, de betterave à sucre, de rutabaga, sur les terres en jachère, dans les cultures de lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linolénique), de blé (printemps et hiver), d'orge (printemps), d'avoine, le seigle (d'automne et de printemps), de fraises, sur les graminées au stade de semis ou établies et destinées à la production de semence et de fourrage, sur les terres agricoles non cultivées, dans les plantations de sapins baumiers (arbres de Noël) et dans les cultures de bleuets en corymbes. L'herbicide Lontrel XC est rapidement absorbé par les feuilles et les racines et se diffuse dans les plantes aussi bien vers le haut que vers le bas. Il est utilisé pour supprimer le chardon des champs, la renouée liseron, la matricaire inodore, le séneçon vulgaire et la luzerne spontanée. Il réprime en outre la croissance du laiteron des champs en détruisant les parties aériennes.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

MISES EN GARDE POUR LES CULTURES ET LA VÉGÉTATION

Ne pas utiliser dans les serres.

Plantes sensibles

Ne pas appliquer l'herbicide Lontrel XC directement sur le tournesol, les légumineuses (telles que pois, haricots, lentilles ou luzerne), les fruits et légumes, les fleurs et autres plantes à feuilles larges que l'on désire protéger. Voir à ce que l'herbicide Lontrel XC n'entre pas non plus en contact avec les plantes énumérées ci-dessus et prendre les précautions nécessaires pour que le brouillard de pulvérisation ne dérive pas vers ces plantes. Il pourrait rester des résidus d'herbicide Lontrel XC dans le sol la saison prochaine, ce qui entraverait alors la croissance des plantes sensibles.

Des précautions spéciales doivent être prises en cas d'application dans des zones non cultivées comme les bords de chemins, les pipelines et les voies ferrées où il pourrait y avoir de la végétation à conserver sensible. Ne pas appliquer sur, ou permettre la dérive vers, la végétation à conserver sensible comme la vesce ou le trèfle pouvant se trouver sur les berges.

Zones non ciblées

Éviter de contaminer l'eau, les fossés d'irrigation ou les terres non ciblées par le traitement. Ne pas utiliser l'herbicide Lontrel XC dans les zones suivantes : eaux stagnantes ou courantes, côtés internes ou fonds des fossés d'irrigation, endroits où l'eau de surface peut s'écouler vers les terres labourables, occupées ou destinées à être occupées par des cultures sensibles.

Rotation des cultures

Les terres déjà traitées à l'herbicide Lontrel XC peuvent être ensemencées l'année suivante en blé, avoine, orge, seigle (mais non contre-ensemencées de légumineuses, trèfles ou luzerne), graminées fourragères, lin, colza (canola) ou moutarde; betteraves à sucre, elles peuvent aussi être laissées en jachère d'été.

Soja, pois de grande culture, tournesol (rotation des cultures)

- L'Ouest du Canada: Les champs ayant été traités avec l'herbicide Lontrel XC A jusqu'à 0,17 L / ha peut être ensemencé après un minimum de 10 mois pour le tournesol, le soja ou les pois de grande culture. Des conditions de sol très sèches à la suite de l'application peuvent entraîner des dommages au tournesol, soja ou pois de grande culture cultivé en rotation. S'il y une grave sécheresse au cours des mois de juin à août, inclusivement (moins de 14 cm de précipitations), dans l'année d'application, attendre encore 12 mois de plus avant de semer du tournesol, soja ou des pois de grande culture (soit un total de 22 mois après l'application).
- L'Est du Canada: Les champs ayant été traités avec l'herbicide Lontrel XC A jusqu'à 0,25 L / ha peut être ensemencé après un minimum de 10 mois pour le tournesol, le soja ou les pois de grande culture. Des conditions de sol très sèches à la suite de l'application peuvent entraîner des dommages au tournesol, soja ou pois de grande culture cultivé en rotation. S'il y une grave sécheresse (moins de 38 cm de précipitations dans les 10 mois après l'application) dans l'année d'application, attendre encore 12 mois de plus avant de semer du tournesol, soja ou des pois de grande culture (soit un total de 22 mois après l'application).

Contacter votre représentant de Corteva Agriscience Canada Company ou votre détaillant pour obtenir plus d'information avant de semer de soja ou des pois de grande culture après la sécheresse de l'année précédente.

Au cours de l'année suivant le traitement, ne pas semer d'autres cultures que celles susmentionnées.

Mélange en réservoir

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou www.corteva.ca pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Pâturage et récolte pour la nourriture pour les animaux

Pour le maïs, ne pas laisser le bétail paître dans les zones traitées ou récolter l'ensilage de maïs traité comme aliment dans les 40 jours suivant le dernier traitement.

Pour tous les autres cultures indiquées sur l'étiquette, il n'y a aucune restriction relativement au pâturage ou au fourrage traités à l'herbicide Lontrel XC. Si c'est nécessaire, on peut faire brouter le bétail dans les zones traitées immédiatement après l'application.

Fumier et paille

Les résidus d'herbicide accumulés dans la paille peuvent être nocifs pour certaines plantes sensibles. Il ne faut donc pas utiliser de la paille ou des résidus de cultures traitées comme compost ou paillis pour des plantes à feuilles larges sensibles. Si la paille ou les résidus sont utilisés comme litière ou comme nourriture pour les animaux, n'épandre ensuite ce fumier que dans les champs réservés aux cultures qui tolèrent le clopyralide comme le blé, l'orge, l'avoine, le seigle, les graminées fourragères, le colza (canola) ou le lin. Ne pas faire pousser de pois, de haricots, de lentilles, de pommes de terre, de tournesols ni d'autres cultures sensibles sur une terre qui a été recouverte au cours des 12 derniers mois de paille contenant des résidus d'herbicide Lontrel XC.

MISES EN GARDE POUR L'ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION ET LES CONTENANTS

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive au-delà de la zone à traiter est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

<u>Application par pulvérisateur agricole :</u> **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Pour réduire la dérive du brouillard de pulvérisation :

- Utiliser des buses à grand débit qui projettent la bouillie en grosses gouttelettes.
- Utiliser des jets à faible pression (200 à 275 kPa).
- Pulvériser la bouillie à une dose de 100 à 200 L/ha.
- Ne pas effectuer le traitement si la vitesse du vent dépasse 15 km/h.

Instructions de nettoyage du pulvérisateur

Pour éviter des dommages aux plantes utiles, laver à fond l'équipement utilisé pour appliquer ce produit avant de le réutiliser ou de s'en servir pour appliquer d'autres produits chimiques.

- 1. Immédiatement après la pulvérisation, vider le réservoir complètement. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation doit être nettoyée à l'eau propre.
- 2. Premier rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis remplir le réservoir avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Agiter et faire circuler durant 15 minutes, puis rincer à travers la rampe et les buses.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.
- 3. Deuxième rinçage:
 - Remplir le réservoir d'eau propre.
 - Ajouter du All Clear Spray Tank Decontaminator, du Clean-Out Spray Tank Cleaner, ou 1 L d'ammoniaque domestique (contenant au moins 3 % d'ammoniaque) par 100 L d'eau, ou des agents de nettoyage de réservoirs similaires selon les recommandations du fabricant, tout en remplissant le réservoir d'eau propre.
 - Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein. Laisser agir durant 15 minutes en agitant. Vider le réservoir de la solution à travers les tuyaux. Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Si c'est possible, laisser la solution reposer dans le réservoir du pulvérisateur et dans les rampes pour une durée prolongée, toute la nuit si possible.
 - Après avoir rincé la rampe et les tuyaux, vider le réservoir complètement.
 - Enlever les buses et les tamis pour les laver séparément avec un agent de nettoyage ou une solution d'ammoniaque (100 mL dans 10 L d'eau).
- 4. Troisième rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.

Attention : Ne pas utiliser d'ammoniaque avec un agent chloré de blanchiment. Un tel mélange libère un gaz sentant le chlore et le moisi pouvant causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement dans un endroit encloisonné.

MODE D'APPLICATION

Préparation de la bouillie de pulvérisation

Pour préparer la bouillie de pulvérisation, verser environ la moitié de la quantité d'eau voulue dans le réservoir du pulvérisateur puis, en agitant mécaniquement ou avec une conduite de retour en cuve, ajouter la quantité recommandée d'herbicide Lontrel XC. Bien mélanger le tout dans le réservoir. Ajouter ensuite l'herbicide dans le mélange. Continuer à agiter et ajouter le reste de l'eau.

Volume d'application de la bouillie de pulvérisation

Appliquer l'herbicide Lontrel XC à raison de 0,17 à 0,50 L/ha plus tout autre herbicide approuvé pour le mélange en réservoir au taux recommandé dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète (100 à 200 L/ha de bouillie de pulvérisation). Employer un pulvérisateur terrestre réglé à une pression de 200 à 275 kPa. Effectuer le traitement lorsque les mauvaises herbes sont jeunes et en pleine croissance, lorsque le chardon des champs se trouve entre le stade de la rosette et celui du prébourgeonnement et avant que les bourgeons ne soient violacés, et avant que la luzerne spontanée n'atteigne une hauteur de 5 à 50 cm.

Pour le traitement localisé de zones infestées de mauvaises herbes, mélanger la quantité nécessaire d'herbicide Lontrel XC dans 200 L d'eau et appliquer sur une superficie de 1 000 m². Se référer au tableau ci-dessous pour connaître la bonne quantité d'herbicide Lontrel XC à utiliser :

Taux recommandée d'herbicide Lontrel XC par hectare	Volume nécessaire d'herbicide Lontrel XC pour traiter 1 000 m ²
0,17 L	17 mL
0,25 L	25 mL
0,34 L	34 mL
0,50 L	50 mL

Conversions approximatives : 200 à 275 kPa = 30 à 40 lb/po² 100 à 200 L/ha = 10 à 20 gallons/acre 1 mètre carré = 1,2 verge carrée 1 L/ha = 14 oz/acre

MODE D'EMPLOI - Herbicide Lontrel XC appliqué seul

ZONES CULTIVÉES ET NON CULTIVÉES

Mauvaises herbes supprimées	Taux*
chardon des champs (parties épigées)	0,25 L/ha
vesce (Vicia spp.)	
trèfle alsike	
soja spontanée	
Les mauvaises herbes énumérées ci-dessus, plus:	
chardon des champs	0,34 L/ha
matricaire inodore	
renouée liseron	
laiteron des champs (parties épigées)	
séneçon vulgaire	
luzerne spontanée	
petite herbe à poux	
petite oseille (répression)	
marguerite blanche (répression)	
kudzu (pour répression à court terme des parties	
épigées)	
Les mauvaises herbes énumérées ci-dessus, plus:	0,50 L/ha
chardon des champs (suppression tout au long de la	
saison avec réduction de la population l'année	
suivante)	
kudzu (pour répression allant jusqu'à la saison	
complète des parties épigées)	

[♦] Pour connaître le bon taux, voir ci-dessous les sections portant sur chaque culture.

Stades des mauvaises herbes au moment de l'application

L'herbicide Lontrel XC devrait être appliqué lorsque le chardon des champs, le laiteron des champs et la matricaire inodore sont le stade entre de la rosette et celui du prébourgeonnement. On obtient de meilleurs résultats quand le chardon des champs est en pleine croissance et que l'humidité du sol est telle qu'elle favorise une croissance rapide. L'herbicide Lontrel XC risque d'être beaucoup moins efficace si le sol est sec et si les conditions sont défavorables à la croissance; il ne donnera pas non plus de bons résultats si le chardon des champs a atteint le stade où le bourgeon est violacé.

Suppression du chardon des champs

Pour supprimer le chardon des champs (parties aériennes), appliquer l'herbicide Lontrel XC à raison de 0,25 L/ha, ce qui est suffisant pour enrayer la croissance des parties aériennes pendant une période de 6 à 8 semaines. Une nouvelle repousse peut se produire à la fin de la saison, sans toutefois compromettre la récolte.

Pour supprimer la croissance des parties aériennes du chardon des champs pendant toute la saison, porter le taux d'herbicide Lontrel XC à 0,34 L/ha. Ce taux permettra généralement de supprimer le chardon des champs pendant tout la saison. Les rhizomes ne seront toutefois pas tous éliminés et une repousse peut se produire à la fin de la saison de croissance.

Pour supprimer la croissance des parties aériennes du chardon des champs pendant toute la saison de telle sorte que la population de cette mauvaise herbe sera aussi réduite l'année suivante, appliquer l'herbicide Lontrel XC à raison de 0,50 L/ha. Ce taux permettra de supprimer le chardon des champs pendant toute la saison et de le réprimer pour la saison suivante; on réduit ainsi le nombre total de pousses de chardon des champs dans la zone traitée.

Kudzu

Dans les zones non agricoles des terres agricoles, par ex. les zones de stockage, les bâtiments de ferme, le long des clôtures, il est requis de répéter les applications annuelles avec un volume de pulvérisation minimum de 200 L/ha pour réprimer cette vigne en raison de la repousse des tubercules et des collets et des nouvelles pousses de semences dormantes par suite de la perturbation du sol. Il peut être requis de répéter les applications annuelles avec un minimum de 100 L/ha d'eau dans les champs cultivés, y compris la jachère, où la présence de semences de kudzu est connue. On peut effectuer l'application au moyen d'un pulvérisateur à dos ou portatif pour les infestations mineures.

COLZA (CANOLA) (Ouest canadien seulement)

À utiliser pour les variétés polonaises et argentines, y compris le colza (canola). L'herbicide Lontrel XC doit être dilué dans de l'eau et appliqué lorsque le stade foliaire de la culture se situe entre 2 et 6 feuilles pour supprimer efficacement le chardon des champs, la matricaire inodore, le séneçon vulgaire, la renouée liseron, les parties aériennes du laiteron des champs et la luzerne spontanée. Pour avoir des instructions portant uniquement sur la suppression du chardon des champs, se référer à la section intitulée «Suppression du chardon des champs».

Mélanges en réservoir pour les cultures de canola

SE RÉFÉRER AUX ÉTIQUETTES DE CES HERBICIDES POUR CONNAÎTRE LES AUTRES MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES, LES TAUX (S'ILS NE SONT PAS INDIQUÉS CI-DESSOUS), LE CALENDRIER D'APPLICATION, LES VOLUMES D'EAU ET LES PRÉCAUTIONS D'UTILISATION.

Produit d'association	Taux d'herbicide Lontrel XC	Taux du produit d'association	Mauvaises herbes supprimées additionnelles
Herbicide Poast Ultra Liquide	0,25 à 0,50 L/ha	0,32 à 0,47 L/ha plus	mauvaises herbes graminées annuelles, chardon des champs
Émulsifiable	2,110	Adjuvant Merge 0,75 à 1,0L/ha	onal don doe onampe
Herbicide Venture L	0,25 à 0,50 L/ha	0,6 à 2,0 L/ha	mauvaises herbes graminées annuelles, chardon des champs
Select Concentré	0,25 à 0,50	0,19 L/ha	chardon des champs***, renouée liseron, folle
Émulsifiable Herbicide de	L/ha	plus Amigo à	avoine, sétaire verte, orge spontanée, blé spontané, et avoine spontanée
Postlevée		0,5% v/v	sportane, et avoirie sportanee
Odyssey Herbicide WDG*	0,25 à 0,34 L/ha	29 à 43 g/ha	chardon des champs (Herbicide Lontrel XC à 0,25 L/ha fournira une suppression des parties épigées du chardon des champs durant 6 à 8 semaines, alors qu'un taux de 0,34 L/ha fournira une suppression des parties épigées tout au long de la saison)
VP480™ Herbicide ↔	0,17 L/ha	0,94 L/ha	Pour connaître les taux et le moment d'application pour les mauvaises herbes et les graminées annuelles, consulter l'étiquette
Roundup Transorb HC Herbicide		0,83 L/ha	du produit d'association.
Liquide**		0,83 L/ha	Mauvaises herbes supprimées tout au long de la saison: chardon des champs (parties
Roundup		5,00 =,	épigées tout au long de la saison), pissenlits
WeatherMAX			<15 cm de diamètre (parties épigées tout au
Herbicide Liquide avec la technologie			long de la saison), pissenlits >15 cm de diamètre (répression), laiteron des champs
Transorb 2**			(parties épigées tout au long de la saison), renouée liseron

[•] Variétés de canola Clearfield seulement – appliquer lorsque le canola Clearfield est au stade de 2 à 6 feuilles et que le chardon des champs est en croissance active.

Note 1 : Lorsqu'on mélange en réservoir des formulations solubles dans l'eau comme l'herbicide Lontrel XC avec des concentrés émulsifiables tels que les herbicides Poast Ultra Liquide Émulsifiable et Select Concentré Émulsifiable Herbicide de Postlevée, il faut commencer par verser l'herbicide Lontrel XC dans le réservoir du pulvérisateur. Une fois que le réservoir est à moitié rempli d'eau, ajouter le concentré émulsifiable tout en versant le reste de l'eau.

Note 2 : Si le pulvérisateur a été utilisé auparavant pour appliquer des herbicides qui contiennent des herbicides 2,4-D ou MCPA, il faut que l'équipement de pulvérisation soit bien nettoyé avant de mélanger l'herbicide Lontrel XC dans le réservoir de mélange. Des traces de contamination d'une solution de pulvérisation avec ces herbicides causeront des dommages au canola.

^{**} Variétés de canola tolérant au glyphosate seulement – appliquer lorsque le canola est au stade de 2 à 6 feuilles. Utiliser 100 L/ha d'eau.

^{***}Chardon des champs – 0,25 L d'herbicide Lontrel XC/ha pour une suppression des parties épigées durant 6 à 8 semaines, 0,34 L d'herbicide Lontrel XC/ha pour une suppression tout au long de la saison, 0,50 L d'herbicide Lontrel XC/ha pour une suppression l'année suivante

Note 3: Utiliser 100 L/ha d'eau. Choisir un filtre de 50 mailles (ou à mailles plus espacées). Remplir le réservoir du pulvérisateur aux trois quarts avec de l'eau. Ajouter la quantité requise de sacs solubles d'herbicide ODYSSEY WDG directement dans le pulvérisateur par l'ouverture du réservoir. Agiter pendant au moins 10 minutes pour dissoudre l'herbicide. Une fois que l'herbicide est dissout, utiliser un dispositif de mesure calibré pour ajouter la quantité requise de l'herbicide Lontrel XC tout en agitant la solution à pulvériser. Une fois que l'herbicide Lontrel XC est dissout, continuer d'agiter et ajouter la quantité requise d'adjuvant Merge ou de surfactant non ionique et d'engrais. En cas de mousse excessive, un agent antimoussant à base de silicone peut être ajouté (ex. Halt). Continuer de remplir le réservoir d'eau jusqu'au niveau désiré. Si l'agitation est interrompue pendant plus de 5 minutes, remettre la solution à pulvériser en suspension en procédant à une agitation complète avant de recommencer à pulvériser le produit. Entre les charges de sacs hydrosolubles d'herbicide Odyssey WDG, inspecter les filtres à la buse et à l'intérieur du système, les rincer et les nettoyer si nécessaire. Après avoir pulvérisé les sacs hydrosolubles de l'herbicide Odyssey WDG, rincer à fond le réservoir, la rampe, les conduites et les filtres internes ou à la buse avec de l'eau propre pour éviter d'endommager d'autres cultures.

MAÏS DE GRANDE CULTURE (y compris les hybrides de maïs de grand culture tolérants au glyphosate) Utiliser l'herbicide Lontrel XC dans le maïs de grande culture pour le grain, l'ensilage ou le pâturage seulement (ne s'appliquent pas au maïs sucré, au maïs de semence ou au maïs soufflé).

L'herbicide Lontrel XC seul

Appliquer l'herbicide Lontrel XC seul à 0,25 L/ha en tant un traitement généralisé lorsque le maïs de grande culture se situe entre le stade de la pointe et V6 (les huit feuilles). L'herbicide Lontrel XC seulement du supprimer le chardon des champs (parties épigées), le vesce (*Vicia* spp.) et le trèfle alsike.

L'herbicide Lontrel XC plus glyphosate (hybrides de maïs de grand culture tolérants au glyphosate seulement).

Appliquer les formulations de l'herbicide Lontrel XC plus glyphosate comme application traitement généralisé lorsque le maïs de grande culture tolérant au glyphosate se situe entre le stade de la pointe et V6 (les huit feuilles). Les variétés de maïs de grand culture non désignées comme tolérantes au glyphosate seront endommagées ou détruites par ce mélange de réservoirs.

Mélanges en réservoir pour maïs de grande culture

SE RÉFÉRER AUX ÉTIQUETTES DE CES HERBICIDES POUR CONNAÎTRE LES AUTRES MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES, LES TAUX (S'ILS NE SONT PAS INDIQUÉS CI-DESSOUS), LE CALENDRIER D'APPLICATION, LES VOLUMES D'EAU ET LES PRÉCAUTIONS D'UTILISATION.

Produit d'association	Taux d'herbicide Lontrel XC	Taux du produit d'association	Mauvaises herbes supprimées additionnelles
VP480™ Herbicide	0,17 L/ha	0,94 L/ha	Pour connaître les taux et le moment d'application pour les graminées annuelles, et les mauvaises herbes à feuilles larges,
Roundup Transorb HC		0,83 L/ha	consulter l'étiquette du produit d'association.
Herbicide Liquide		0,83 L/ha	Mauvaises herbes supprimées tout au long de la saison: chardon des champs (parties épigées tout au long de la saison), pissenlits
Roundup		0,03 L/11a	<15 cm de diamètre (parties épigées tout au
WeatherMAX Herbicide			long de la saison), pissenlits >15 cm de diamètre (répression), laiteron des champs
Liquide avec la technologie			(parties épigées tout au long de la saison), renouée liseron
Transorb 2			

LIN, y compris les variétés à basse teneur en acide linolénique (Ouest canadien seulement)

Appliquer l'herbicide Lontrel XC dans les cultures de lin lorsque la plante a atteint 5 à 10 cm de hauteur et que les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Appliquer l'herbicide Lontrel XC à raison de 0,34 à 0,50 L/ha pour supprimer le chardon des champs, le séneçon vulgaire, la matricaire inodore, la renouée liseron, le laiteron des champs (parties aériennes) et la luzerne spontanée.

Un taux de 0,50 L/ha permettra de supprimer le chardon des champs pour l'année suivante.

Mélanges en réservoir pour les cultures de lin

SE RÉFÉRER AUX ÉTIQUETTES DE CES HERBICIDES POUR CONNAITRE LES AUTRES MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES, LES TAUX (S'ILS NE SONT PAS INDIQUÉS CI-DESSOUS), LE CALENDRIER D'APPLICATION, LES VOLUMES D'EAU ET LES PRÉCAUTIONS D'UTILISATION.

Produit d'association	Taux d'herbicide Lontrel XC	Taux du produit d'association	Mauvaises herbes supprimées additionnelles
MCPA Ester ou MCPA Amine	0,25 L/ha	420 à 560 g é.a./ha	Chardon des champs (suppression des parties épigées), bourse-à-pasteur, séneçon vulgaire, petite
MCPA Amine (500 g é.a./L) MCPA Ester (500 g é.a./L)		0,84 à 1,12 L/ha	herbe à poux, lampourde glouteron, pissenlit, tabouret des champs, chénopode blanc, sarrasin de Tartarie, matricaire inodore, renouée
MCPA Ester (600 g é.a./L)		0,7 à 0,93 L/ha	liseron, moutarde sauvage, canola spontané, amarante à racine rouge, laiteron des champs (parties épigées), luzerne spontanée
Herbicide Poast Ultra Liquide Émulsifiable	0,25 à 0,50 L/ha	0,32 à 0,47 L/ha plus Adjuvant Merge 0,75 à 1,0 L/ha	mauvaises herbes graminées annuelles, Chardon des champs
Herbicide Poast Ultra Liquide Émulsifiable plus Ester MCPA	0,25 à 0,50 L/ha	0,32 à 0,47 L/ha plus Adjuvant Merge 0,75 à 1,0 L/ha plus 420 à 560 g é.a./ha	mauvaises herbes à feuilles larges, graminées annuelles, et certaines mauvaises herbes à feuilles larges vivaces
Select Concentré Émulsifiable Herbicide de Postlevée	0,34 à 0,50 L/ha	0,19 L/ha + Amigo Adjuvant à raison de 0,5% v/v	chardon des champs , folle avoine, sétaire verte, orge spontanée, blé spontané, avoine spontanée, et renouée liseron

Select Concentré	0,13 à 0,17 L/ha	0,19 L/ha	Taux faible : 0,13 L/ha d'herbicide
Émulsifiable Herbicide		plus	Lontrel XC + 420 g é.a./ha d'Ester
de Postlevée		Amigo Adjuvant	MCPA– chardon des champs
plus		À raison de 0,5 v/v	(infestation faible), folle avoine,
Ester MCPA		plus	sétaire verte, céréales spontanées
		420 à 560 g é.a./ha	(blé, orge, avoine).
			Taux élevé : 0,17 L/ha d'herbicide
			Lontrel XC + 560 g é.a./ha d'Ester
			MCPA – chardon des champs
			(infestation de moyenne à élevée),
			folle avoine, sétaire verte, amarante
			à racine rouge, renouée, laiteron
			(potager et glabre) (parties épigées),
			céréales spontanées (blé, orge,
			avoine), canola spontané, et
			renouée liseron

[•] Se référer à l'étiquette de l'herbicide MCPA pour connaître les taux.

Note 1: Les taux d'herbicide Ester MCPA de 420 g de matière active/ha ou plus, ou d'herbicide MCPA amine de 490 g de matière active/ha ou plus, peuvent retarder la maturité et ainsi diminuer le rendement. **Note 2**: Lorsqu'on utilise des herbicides de contact comme l'herbicide bromoxynil (qui endommagent les feuilles du chardon des champs), il faut appliquer l'herbicide Lontrel XC de 7 à 14 jours avant ou 14 jours après l'utilisation de ces herbicides pour ainsi permettre au chardon des champs de récupérer et de reprendre sa croissance.

Note 3 : Verser la quantité nécessaire d'herbicide Lontrel XC dans un réservoir à moitié rempli d'eau et agiter. Ajouter la quantité requise d'herbicide Poast Ultra Liquide Émulsifiable et continuer à agiter. Verser la quantité de l'adjuvant Merge requise et rajouter ensuite de l'eau jusqu'à ce que réservoir soit rempli. Continuer à agiter.

Note 4 : Verser la quantité nécessaire d'herbicide Lontrel XC, puis de l'herbicide MCPA, dans le pulvérisateur à moitié rempli d'eau et agiter pendant 2 à 3 minutes. Ajouter l'herbicide Poast Ultra, puis l'adjuvant Merge, et rajouter ensuite de l'eau jusqu'à ce qu'on obtienne le volume nécessaire. Agiter sans arrêt.

AVOINE (Ouest canadien seulement), BLÉ (PRINTEMPS ET HIVER), ORGE (PRINTEMPS) ET SEIGLE (D'AUTOMNE ET DE PRINTEMPS)

L'herbicide Lontrel XC peut être utilisé dans les cultures de blé (printemps et hiver), d'orge (printemps) et d'avoine pour supprimer le chardon des champs, le séneçon vulgaire, le laiteron des champs (parties aériennes), la renouée liseron, la matricaire inodore et la luzerne spontanée. Il faut appliquer ce l'herbicide Lontrel XC lorsque le blé, l'orge, l'avoine ou seigle sont entre le stade des trois feuilles et le stade de la feuille étendard et que les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Appliquer sur le blé d'hiver au printemps à partir du stade de 3 talles à juste avant le stade de fouet. L'herbicide Lontrel XC endommage les légumineuses telles que le trèfle et la luzerne ; par conséquent, les céréales ne doivent pas être contre-ensemencées de légumineuses. Se reporter à la section intitulée « Pâturage et récolte pour la nourriture pour les animaux » pour connaître les intervalles à respecter dans le cas des cultures immatures.

Taux d'utilisation

L'herbicide Lontrel XC peut être utilisé seul dans l'avoine (ouest du Canada seulement), blé de printemps, orge de printemps et le seigle (d'automne ou de printemps) pour la suppression du chardon des champs.

^{**}Chardon des champs – 0,34 L d'herbicide Lontrel XC/ha pour une suppression tout au long de la saison, 0,50 L d'herbicide Lontrel XC/ha pour une suppression qui se poursuit l'année suivante.

Pour supprimer la croissance des parties épigées du chardon des champs, appliquer l'herbicide Lontrel XC à raison de 0,25 L/ha ; l'herbicide agira pendant 6 à 8 semaines. La croissance peut reprendre à la fin de la saison sans toutefois compromettre la récolte.

Pour supprimer le chardon des champs pendant toute la saison, porter la dose d'herbicide Lontrel XC à 0,34 L/ha.

Mélanges en réservoir pour les cultures d'avoine (Ouest canadien seulement), blé de printemps et d'hiver, orge et seigle d'automne et seigle de printemps

SE RÉFÉRER AUX ÉTIQUETTES DE CES HERBICIDES POUR CONNAÎTRE LES AUTRES MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES, LES TAUX (S'ILS NE SONT PAS INDIQUÉS CI-DESSOUS), LE CALENDRIER D'APPLICATION, LES VOLUMES D'EAU ET LES PRÉCAUTIONS D'UTILISATION.

Les mélanges en réservoir suivants permettent de supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces indiquées sur les étiquettes des produits d'association ainsi que les mauvaises herbes indiquées dans la colonne des commentaires ci-dessous

Produit d'association	Cultures homologuées	Herbicide Lontrel XC	Taux du produit d'association	Mauvaises herbes additionnelles supprimées
2,4-D Ester ou	blé de	0,17 à	420 à 560 g	Chardon des champs (Herbicide
2,4-D Amine	printemps	0,25 L/ha	é.a./ha	Lontrel XC à 0,17 L/ha supprimera
	blé dur orge de			le chardon des champs durant 6 à 8 semaines et, à 0,25 L/ha, fournira
2,4-D Amine (470	printemps		0,9 à 1,2 L/ha	une suppression tout au long de la
g é.a./L)	seigle		, ,	saison)
0.4.0.4	d'automne		0.75 \ 4.0	NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE
2,4-D Amine (564	seigle de		0,75 à 1,0	
g é.a./L)	printemps		L/ha	
2,4-D Ester (660			0,64 à 0,85	
g é.a./L)			L/ha	
MCPA Ester ou	blé de	0,17 à	420 à 560 g	Chardon des champs (Herbicide
MCPA Amine	printemps blé dur	0,25 L/ha	é.a./ha	Lontrel XC à 0,17 L/ha supprimera le chardon des champs durant 6 à
MCPA Amine	orge de			8 semaines et, à 0,25 L/ha, fournira
(500 g é.a./L)	printemps		0,84 à 1,12	une suppression tout au long de la
MCPA Ester (500	avoine		L/ha	saison)
g é.a./L)	seigle			
MCPA Ester (600	d'automne seigle de		0,7 à 0,93	
g é.a./L)	printemps		L/ha	
MCPA Ester	blé de	0,13 à	420 à 560 g	sétaire verte, sétaire glauque,
plus	printemps	0,17 L/ha	é.a./ha	échinochloa pied-de-coq, ivraie de
Herbicide Liquide	blé dur		plus	Perse, folle avoine
Achieve SC	blé d'hiver		0,5 L/ha	NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE
	orge de printemps		Plus Adjuvant Turbocharge	
	hillelliha		0,5% v/v	

<u> </u>	1	1	T	T
MCPA Ester plus Herbicide Axial 100EC	blé de printemps orge de printemps	0,13 à 0,17 L/ha	420 à 560 g é.a./ha plus 600 mL/ha plus Adjuvant Adigor 700 mL/ha	folle avoine, sétaire verte, sétaire glauque, avoine spontanée, graines de l'alpiste des Canaries spontanée, panic millet NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE
Florasulam Herbicide Concentré en Suspension Plus MCPA Ester	blé de printemps blé dur blé d'hiver orge de printemps avoine	0,13 L/ha	0,1 L/ha plus 420 g é.a./ha	chardon des champs, canola spontané", céraiste vulgaire, gaillet gratteron, pissenlits (semis ; rosettes hivernantes <15 cm), sagesse-des-chirurgiens (rosettes de printemps seulement), ortie royale, chénopode blanc, amarante, céanothus d'Amérique, bourse-à-pasteur, renouée, laiteron des champs (parties épigées seulement)", laiteron potager, tabouret des champs, érodium cicutaire, renouée liseron, et moutarde sauvage, et répression du pissenlit (rosettes hivernantes >15 cm; plantes matures) "Y compris les variétés de canola Roundup Ready, Liberty-Link et Smart tolérants aux herbicides "Suppression seulement constatée au moins 40 jours après le traitement
Florasulam Herbicide Concentré en Suspension Plus MCPA Ester plus Herbicide Axial 100EC	blé de printemps orge de printemps	0,13 L/ha	0,1 L/ha plus 420 g é.a./ha plus 600 mL/ha plus Adjuvant Adigor 700 mL/ha	folle avoine, sétaire verte, sétaire glauque, avoine spontanée, graines de l'alpiste des Canaries spontanée, panic millet, et échinochloa pied-de-coq Répression seulement de la sétaire verte. Une diminution de la suppression de l'échinochloa pied-de-coq peut être constatée avec ce mélange en réservoir. NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE

Herbcide	blé de	0,13 L/ha	0,31 L/ha	Taux faible : gaillet gratteron (1 à 4
Starane™ II plus	printemps blé dur		plus 420 g é.a./ha	verticilles), chardon des champs (infestations faibles), lin spontané
MCPA Ester	blé d'hiver orge de	ou		(1 à 12 cm), sagesse-des- chirurgiens (semis de printemps 2
	printemps			à 4 feuilles), kochia à balais ,
				chénopode blanc, moutarde sauvage, bourse-à-pasteur,
		0,17 L/ha	0,41 L/ha	tabouret des champs, tournesol
			plus 560 g é.a./ha	spontané et répression de l'érodium cicutaire (1 à 8 feuilles)
			300 g c.a./na	,
				Taux élevé : gaillet gratteron (1 à 4 verticilles), sagesse-des-
				chirurgiens [™] , kochia à balais ^{™™} ,
				chénopode blanc, bourse-à- pasteur, tabouret des champs,
				érodium cicutaire(1 à 8 feuilles), tournesol spontané, lin spontané (1
				à 12 cm), moutarde sauvage,
				sarrasin de Tartarie, renouée liseron (1 à 4 feuilles), chardon des
				champs (infestations de
				moyennes à élevées), canola spontané, pissenlit séneçon
				vulgaire, mauve à feuilles rondes
				(1 à 6 feuille), amarante à racine rouge, ansérine de Russie,
				matricaire inodore, renouée, laiteron potager, laiteron des
				champs [°] , et répression de la
				céraiste vulgaire , ortie royale (2 à 6 feuille)
				Suppression tout au long de la
				saison, avec des repousses à
				l'automne (suppression des parties épigées).
				rosettes de printemps seulement.
				Y compris les biotypes résistants aux herbicides du Groupe 2 qui
				inhibent l'enzyme ALS.
				NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE

Herbicide Starane II Plus MCPA Ester plus Herbicide Liquide Achieve SC	blé de printemps blé dur blé d'hiver orge de printemps	0,13 L/ha	0,31 L/ha plus 420 g é.a./ha plus 0,5 L/ha	plus sétaire verte, folle avoine NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE
Tioneve do		0,17 L/ha	0,41 L/ha plus 560 g é.a./ha plus 0,5 L/ha plus Turbocharge 0,5 % v/v	

Instructions pour le mélange en réservoir

Note 1: Si un produit d'association nécessite l'ajout d'un adjuvant, ajouter l'adjuvant et le taux de dilution recommandés au mélange en réservoir.

TERRES EN JACHÈRE D'ÉTÉ ET TERRES AGRICOLES NON CULTIVÉES

L'herbicide Lontrel XC peut être appliqué sur les terres laissées en jachère d'été (une fois par an) et sur les terres agricoles non cultivées (autour des bâtiments agricoles, des aires de stockage, des clôtures, etc.) à raison de 0,50 L/ha pour la suppression du chardon des champs, de la matricaire inodore, du séneçon vulgaire, de la renouée liseron, des parties aériennes du laiteron des champs et de la luzerne spontanée. Procéder à la pulvérisation lorsque le chardon des champs est en pleine croissance et se trouve entre le stade de la rosette et celui du bourgeonnement.

GRAMINÉES DE SEMIS ET ÉTABLIES POUR LA PRODUCTION DE SEMENCES ET DE FOURRAGE (OUEST CANADIEN SEULEMENT)

Y compris : pâturin des prés, brome inerme, alpiste roseau, fétuque rouge traçante, fétuque des prés, fétuque élevée, vulpin des prés, dactyle pelotonnée, élyme de l'Altaï, élyme de Russie, phléole des prés, agropyre à crête, agropyre intermédiaire, chiendent à tiges rudes, agropyre des rives pour la production de semences et de fourrage et agropyre élevé pour la production de fourrage seulement : Pour combattre les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette ainsi que le trèfle d'alsike, appliquer l'herbicide Lontrel XC à raison de 0,25 à 0,50 L/ha dans 110 à 220 L/ha d'eau. Effectuer un traitement par an au moyen d'un pulvérisateur terrestre. Pour les semis de graminées, appliquer le produit au stade de 2 à 4 feuilles. Pour les graminées établies, appliquer au stade du gonflement, ou en automne après la récolte, ou au début du printemps. Consulter la section « Pâturage et récolte pour la nourriture pour animaux ».

PLANTATIONS D'ARBRES DE NOËL COMPOSÉES DE SAPINS BAUMIERS

Pour supprimer la vesce (*Vicia spp.*), appliquer l'herbicide Lontrel XC à raison de 0,25 L/ha mélangé dans 150 à 200 L/ha d'eau. Appliquer le produit directement sur les feuilles en utilisant un pulvérisateur hydraulique. Le traitement est plus efficace lorsque les tiges de la vesce ont de 10 à 15 cm de hauteur et que la plante n'a pas encore atteint la couronne de l'arbre. Éviter tout contact avec les deux tiers supérieurs de la couronne de l'arbre. Ne pas utiliser le produit sur les lits de semences, les plantes transplantées et lorsque le traitement se fait en hauteur (recouvrement entier de la plante).

BETTERAVES À SUCRE

Pour supprimer le chardon des champs, appliquer l'herbicide Lontrel XC à raison de 0,34 à 0,50 L/ha au moyen d'un pulvérisateur terrestre. Faire une pulvérisation foliaire généralisée ou en bande sur un rang. Lorsqu'on effectue un traitement en bande, il faut réduire la quantité d'herbicide Lontrel XC en proportion avec la largeur de la bande. L'herbicide Lontrel XC doit être appliqué lorsque les betteraves à sucre sont entre le stade du cotylédon et celui de huit feuilles. Pour supprimer efficacement le chardon des champs, effectuer un traitement généralisé, c'est-à-dire pulvériser l'herbicide Lontrel XC sur toute la surface infestée. Ne pas appliquer le produit au cours des 90 jours qui précèdent la récolte.

RUTABAGA

Pour supprimer la petite herbe à poux, pulvériser l'herbicide Lontrel XC à raison de 0,34 L/ha dans 200 à 300 L/ha d'eau au moyen d'un pulvérisateur à rampe. Appliquer en postlevée lorsque le rutabaga est au stade de 2 à 6 feuilles et que les plants de la petite herbe à poux ont 5 à 10 cm de hauteur. Si les plants sont plus gros, l'herbicide sera moins efficace. N'effectuer qu'un seul traitement par année. Le délai d'attente avant la récolte est de 83 jours.

POUR SUPPRIMER LE CHARDON DES CHAMPS DANS LES CULTURES DE GRAINES DE L'ALPISTE DES CANARIES (*Phalaris canariensis*) Y COMPRIS L'ALPISTE DES CANARIES ANNUELLE CULTIVÉ POUR LE CONSOMMATION HUMAINE PENDANT UNE PÉRIODE DE 6 À 8 SEMAINES

Pour utilisation dans les provinces des Prairies et dans les régions de la rivière de la Paix, d'Okanagan et de Creston SEULEMENT de la Colombie-Britannique.

Pour supprimer le chardon des champs dans les cultures de graines de l'alpiste des canaries (*Phalaris canariensis*) pendant une période de 6 à 8 semaines, appliquer l'herbicide Lontrel XC à un taux de 0,17 L/ha et MCPA ester à raison de 420 à 560 g é.a./ha dans au moins 100 L d'eau/ha pour couvrir entièrement les mauvaises herbes, avec une pression de pulvérisation de 200 à 275 kPa. Appliquer lorsque le chardon des champs est dans la rosette au stade pré-bourgeon et lorsque les graines de l'alpiste des canaries (*Phalaris canariensis*) sont entre le stade de 3 feuilles et juste avant le stade de la feuille étendard. N'effectuer qu'une seule application en post-levée par saison. Ne PAS appliquer dans les 60 jours avant la récolte. Les grains annuels de l'alpiste des canaries peuvent être récoltées pour la consommation humaine

AVIS À L'UTILISATEUR: Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Corteva Agriscience Canada Company dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Corteva Agriscience Canada Company n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

MODE D'EMPLOI

BLEUETS EN CORYMBES: Effectuer un traitement par année en postlevée pour supprimer la vesce jargeau, le trèfle rouge et le trèfle blanc. Appliquer en pulvérisation dirigée (équipement au sol) ciblant les mauvaises herbes et loin des plantes (éviter tout contact avec le feuillage ou les parties ligneuses pour réduire le risque de dommages à la culture) ou comme un traitement localisé sous la verrière des plants de bleuets en corymbes. Les plantes sont plus sensibles à l'herbicide Lontrel XC appliqué au printemps avant la floraison, avant et/ou pendant le cycle de croissance annuel de la culture, qu'après la floraison. Ne pas appliquer l'herbicide Lontrel XC d'une semaine avant la floraison jusqu'à une semaine après la floraison. Appliquer le produit à raison de 0,25 L/ha pour la vesce jargeau, et 0,50 L/ha pour le trèfle rouge et le trèfle blanc. Le délai d'attente avant récolte est de 45 jours.

COLZA (CANOLA) - ONTARIO SEULEMENT : Pour utilisation en Ontario dans les cultures de colza (canola) des cultivars suivants homologués au Canada : Cyclone, Ebony, Jewel, 46A65 et Hyola 401.

Mauvaises herbes supprimées	Dose	Pour des résultats optimaux	
chardon des champs	0,25 L/ha	1.Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont	
matricaire inodore	à	en pleine croissance	
renouée liseron	0,34 L/ha		
laiteron des champs (parties		2.Pulvériser à raison de 100 à 200 L/ha pour	
aériennes)		assurer une couverture uniforme	
séneçon vulgaire			

Effectuer un traitement par saison, en postlevée. Appliquer lorsque le stade foliaire du colza (canola) se situe entre 2 et 6 feuilles et que les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Pulvériser l'herbicide lorsque le chardon des champs se trouve entre le stade de la rosette et celui du prébourgeonnement.

FRUCTIFÈRES ET NON FRUCTIFÈRES GROUPE DE CULTURES (CG 11-09): Pomme, azérole, pommette, nèfle du Japon, cenelle, nèfle, poire, poire asiatique, coing, coing de Chine, coing du Japon, tejocote, cultivars, variétés et hybrides de ces denrées. (Les arbres non fructifères devraient être établis et âgés d'un an ou plus): Utiliser en traitement localisé sur les fruits à pépins pour supprimer les espèces de vesces vivaces et le supprimer des mauvaises herbes. Si on se sert d'une lance ou d'un pulvérisateur à dos pour traiter les petites infestations, appliquer l'herbicide Lontrel XC à un taux de 34 mL par 1000 m² dans 200 L d'eau lorsque le pois sauvage vivace se trouve au début du stade de floraison. Si on sert d'un pulvérisateur à rampe pour traiter les infestations plus grandes, appliquer l'herbicide Lontrel XC à raison de 0,34 L/ha dans 150 à 200 L d'eau. Éviter un contact de la bouillie de pulvérisation avec les branches d'arbre. Pour de meilleurs résultats, appliquer au début du printemps. Allouer au moins 30 jours entre l'application sur les mauvaises herbes et la récolte. Maximum 1 application par année.

CHOU POMMÉ, CHOU-FLEUR, BROCOLI, CHOU-RAVE (TRANSPLANTÉS), CHOU CHINOIS (TRANSPLANTÉ ET SEMÉ), RADIS DU JAPON, CHOU-MOUTARDE ÉPAIS («BOK-CHOÏ») ET BROCOLI CHINOIS (TOUS SEMÉS) ET CHOUX-DE-BRUXELLES: Effectuer une application par année pour supprimer l'herbe à poux, la vesce jargeau, le séneçon vulgaire, le chardon des champs et pour la répression de la petite oseille. Appliquer au sol seulement, après la transplantation.

Taux d'application: appliquer à raison de 0,34 L/ha dans 300 L d'eau par ha. Le délai d'attente avant la récolte (DAAR) est de 30 jours.

CANNEBERGE : Effectuer une ou deux applications par année. Un intervalle d'application minimum de 14 jours est requis entre les applications. Appliquer à l'aide d'un équipement de type humecteur, un pulvérisateur à dos ou un équipement de pulvérisation au sol.

APPLICATION DU HUMECTEUR (CANNEBERGE)

Les humectations peuvent être effectuées sous forme de traitement localisé. On peut utiliser à cet effet un applicateur ayant, par exemple, la forme d'un bâton de hockey. La solution de traitement doit être appliquée en humectant le feuillage des mauvaises herbes qui s'étend au-dessus du couvert des plants de canneberges. Les applications par humectation peuvent être faites à l'automne, au moins deux semaines après la récolte et après que les plantes ont pris leur couleur de dormance hivernale, ainsi qu'au printemps, avant le débourrement des bourgeons. Les traitements par humectation peuvent aussi être effectués en dehors de la période de dormance après le débourrement des bourgeons des plants de canneberge (première levée (1 à 2 mm) du méristème terminal) en essuyant la solution de produit sur le feuillage des mauvaises herbes qui s'étend au-dessus de la canopée des canneberges pour supprimer les mauvaises herbes à levée tardive ou les mauvaises herbes ayant échappé aux précédentes mesures de suppression. Éviter le contact de la solution de traitement avec le feuillage des plants de canneberge après le débourrement des bourgeons afin de ne pas endommager les plants.

Taux d'application: Appliquer une solution à 1,2 % de l'herbicide Lontrel XC dilué dans l'eau (12 mL du produit par litre d'eau) pour supprimer la vesce jargeau.

Le délai à respecter avant la récolte est de 60 jours.

PULVÉRISATEUR À DOS OU ÉQUIPEMENT DE DIFFUSION AU SOL

Des applications foliaires généralisées peuvent être effectuées lorsque les plants de canneberge sont complètement dormants à la fin de l'automne et avant le débourrement au début du printemps. Le moment de la dormance et du débourrement dépend de la variété et du temps. La fenêtre d'application idéale se produit lorsque le plant de canneberge est complètement en dormance et que les mauvaises herbes émergées ont une croissance de canopée suffisante pour la couverture du produit.

Taux d'application: Effectuer 1 à 2 applications dans 0,25 L/ha à 0,50 L/ha d'herbicide Lontrel XC dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture adéquate (100 à 200 L/ha d'eau) pour la suppression des mauvaises herbes étiquetées.

Le délai à respecter avant la récolte est de 60 jours.

NAVET

Pour supprimer les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette, appliquer l'herbicide Lontrel XC avec un pulvérisateur à rampe au taux de 0,25 à 0,34 L/ha à environ 200 à 300 L ha d'eau. Appliquer sous forme de pulvérisation en postlevée lorsque les mauvaises herbes sont jeunes et en pleine croissance. Ne faire qu'un seul traitement par année. Intervalle avant récolte pour les racines de navet est de 30 jours et 15 jours pour les feuilles de navet.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES BRISE-VENT : Pour supprimer le chardon des champs dans les brise-vent constitués des plantes suivantes : lilas vulgaire, saule à feuilles aiguës, épinette du Colorado, épinette blanche, shépherdie et cerisier de Virginie. Effectuer une application par année. Appliquer sur le chardon des champs lorsqu'il est entre le stade de la rosette et celui du prébourgeonnement, après l'émergence, application au sol seulement.

Taux d'application: Appliquer le produit à raison de 0,50 L/ha.

FRAISES (régénération)

Pour supprimer la vesce jargeau et le chardon des champs et réprimer l'oseille et la marguerite blanche, appliquer l'herbicide Lontrel XC à raison de 0,34 à 0,50 L/ha. Effectuer un traitement généralisé à l'aide d'un pulvérisateur à rampe calibré pour débiter un volume total de 150 à 200 L/ha. Pour supprimer le chardon des champs, se référer à la section « Suppression du chardon des champs ». Pour supprimer la vesce jargeau, appliquer l'herbicide Lontrel XC à raison de 0,34 L/ha. Pour l'oseille et la marguerite blanche, appliquer l'herbicide Lontrel XC à raison de 0,50 L/ha. Effectuer un seul traitement immédiatement après avoir récolté mais avant de tondre. Attendre au moins 7 à 10 jours avant de tondre. Ne pas appliquer l'herbicide Lontrel XC après la mi-août, car il risque d'entraver le développement des stolons et la formation des bourgeons. Les applications tardives d'herbicide Lontrel XC risquent d'endommager les récoltes et ainsi d'en diminuer le rendement à la saison suivante.

Appliquer l'herbicide Lontrel XC en été seulement comme traitement de régénération.

Ne pas appliquer l'herbicide Lontrel XC plus d'une fois par année.

Les variétés de fraises précoces, telles qu'Annapolis et Veestar, traitées à l'herbicide Lontrel XC sont plus sujettes aux meurtrissures. De plus, l'herbicide risque d'être plus dommageable lorsque surviennent certaines agressions du milieu telles que sécheresse, inondation ou conditions hivernales rigoureuses.

SUPPRESSION DE LA VESCE JARGEAU DANS LES CULTURES DE BLEUET NAIN DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT

Appliquer l'herbicide Lontrel XC pour supprimer la vesce jargeau dans les cultures de bleuet nain. **POUR TRAITEMENT LOCALISÉ SEULEMENT.** Si on se sert d'un pistolet ou d'un pulvérisateur à dos pour traiter les infestations mineures, appliquer l'herbicide Lontrel XC à raison de 25 mL par 1 000 mètres carrés dans 200 L d'eau. Si on sert d'un pulvérisateur à rampe pour traiter des infestations plus importantes, appliquer 250 mL d'herbicide Lontrel XC par hectare dans 150 à 200 L d'eau. Effectuer une application par année, au cours de l'année de croissance végétative. Effectuer l'application en juin OU lorsque la vesce jargeau commence à être en fleurs. Les applications d'herbicide Lontrel XC peuvent causer des dommages aux cultures ayant comme conséquence un rendement réduit au cours de la saison suivant l'application. Le délai à respecter ayant la récolte est de 10 mois.

SUPPRESSION DU CHARDON DES CHAMPS ET AUTRES MAUVAISES HERBES FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE DANS LES CULTURES DE PEUPLIER ET LEURS HYBRIDES

Appliquer l'herbicide Lontrel XC à raison de 0,50 L/ha pour supprimer le chardon des champs et d'autres mauvaises herbes figurant sur l'étiquette dans les cultures intensives à courte rotation nouvelles et établies de peuplier (*Populus*) et leurs hybrides. N'effectuer qu'une application par année. Appliquer sur le chardon des champs à l'étape rosette à préfloraison. Appliquer par voie terrestre seulement par pulvérisation générale ou par pulvérisation directe à la base de l'arbre. Des feuilles bombées et des tiges tordues peuvent se produire mais cela ne devrait pas nuire à la croissance.

AVERTISSEMENT: La tolérance à l'herbicide Lontrel XC des clones/hybrides de peuplier varie. Les lésions observées comprennent: lésions sur les feuilles, bombement des feuilles, torsion des tiges, hauteur ou diamètre réduits. Puisque tous les clones/hybrides n'ont pas tous été testés pour leur tolérance, l'utilisation de ce produit doit se limiter à une petite zone de chaque clone/hybride pour confirmer leur tolérance avant d'adopter ce produit pour un usage plus général au champ.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES EN POSTLEVÉE DANS LES CULTURES DE CONIFÈRES EN PLEINE-TERRE

Pour supprimer les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette dans les plantations de conifères établis, y compris le sapin baumier, le sapin Fraser, l'épinette blanche, et le pin blanc, appliquer l'herbicide Lontrel XC à raison de 0,25 à 0,34 litre de produit dans 150 à 300 litres d'eau par hectare en tant que pulvérisation dirigée. Appliquer en bandes de chaque côté des arbres en entrant en contact qu'avec les feuilles du bas seulement. Éviter le contact avec les deux tiers supérieurs de la couronne des arbres. Ne pas effectuer d'applications sur les lits de semences, sur les plants repiqués, ni d'applications par le dessus. Effectuer un traitement par saison.

L'herbicide Lontrel XC a été testé sur le sapin baumier, le sapin Fraser, le pin blanc et l'épinette blanche. L'herbicide Lontrel XC peut être appliqué sur d'autres conifères ne figurant pas sur la liste. Toutefois, leur tolérance à l'herbicide Lontrel XC peut varier. La première application d'herbicide Lontrel XC sur tout conifère ne figurant pas dans la liste doit se limiter à une petite zone pour confirmer sa tolérance avant d'adopter ce produit pour un usage plus général au champ.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES, Y COMPRIS LA VESCE, DANS LE GROUPE DE CULTURES 12-09 (FRUITS À NOYAU)

Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges, y compris la vesce, applique l'herbicide Lontrel XC à raison de 0,25 à 0,50 litres de produit dans 150 à 300 litres d'eau par hectare. Si on se sert d'une lance ou d'un pulvérisateur à dos pour traiter les petites infestations, appliquer l'herbicide Lontrel XC à un taux de 25 à 50 mL par 1 000 m² dans 300 L d'eau lorsque la vesce se trouve au début du stade de floraison. Appliquer jusqu'au début du stade de floraison en tant que traitement localisé. Utiliser le taux le plus élevé en cas d'infestation grave ou pour obtenir une suppression résiduelle plus élevée. Éviter un contact de la bouillie de pulvérisation avec les branches d'arbre. Pour de meilleurs résultats, appliquer au début du printemps. Le délai à respecter avant la récolte est de 30 jours.

SUPPRESSION DE PETITE HERBE À POUX ET SÉNEÇON VULGAIRE SUR ÉPINARD

Pour la suppression de petite herbe à poux et séneçon vulgaire, applique l'herbicide Lontrel XC à raison de 174 mL per hectare. Un maximum de deux traitements est autorisé par année. Un intervalle d'application minimum de 14 jours est requis entre les applications. Appliquer sur les populations légères de petites mauvaises herbes en croissance active dans de bonnes conditions de croissance. Appliquer sur les épinards au stade 2 à 5 feuilles en utilisant 200 litres d'eau par hectare.

Des dommages aux cultures peuvent se produire si l'application est faite pendant les périodes où les conditions de croissance des cultures sont moins favorables. Un enroulement des feuilles peut être observé sur les petits épinards. Toutes les variétés n'ont pas été testées pour la tolérance des cultures. Tester une petite zone en premier. Ne pas appliquer sur tout le champ à moins d'être à l'aise avec le niveau de sécurité de la culture de la variété plantée.

Ne pas appliquer le produit au cours des 21 jours qui précèdent la récolte.

BETTERAVES DE JARDIN

Effectuer une application par année pour supprimer les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette. Appliquer sur les betteraves de jardin au stade 2 à 8 feuilles. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Appliquer au sol seulement, après la transplantation. Le délai d'attente avant la récolte est de 30 jours.

Taux: appliquer l'herbicide Lontrel XC à raison de 0,25 à 0,34 L/ha dans 200 L à 300 L d'eau par ha.

SUPPRESSION DU CHARDON DES CHAMPS SUR BAIES DE SASKATOON

Appliquer sur le chardon des champs lorsqu'il est entre le stade de la rosette. Les applications ne doivent être effectuées qu'avec de l'équipement d'applicateur d'humecteur, des pulvérisateurs blindés ou des canons de verger portatifs (pulvérisation directe). Les humectations peuvent être effectuées sous forme de traitement localisé à cet effet un applicateur ayant, par exemple, la forme d'un bâton de hockey. Les applications peuvent être faites à l'automne aux semis établis plantés au printemps et après que les buissons aient atteint la dormance hivernale et au printemps avant la débourrement des bourgeons. Les traitements par humectation peuvent aussi être effectués après le débourrement des bourgeons pour supprimer les mauvaises herbes à levée tardive ou les mauvaises herbes ayant échappé aux précédentes mesures de suppression. Éviter le contact de la solution de traitement avec le feuillage après le débourrement des bourgeons afin de ne pas endommager les plants.

Taux: Appliquer l'herbicide Lontrel XC à raison de 0,56L/ha dans 200 à 300 L/ha d'eau à l'aide de pulvérisateurs blindés ou de canons de verger portatifs (pulvérisation directe) ou à raison de 2 % v/v (20 mL du produit par litre d'eau) à l'aide d'un équipement applicateur d'humecteur.

Effectuer une application par année. Appliquer à l'aide d'un équipement de type humecteur, des pulvérisateurs blindés ou des canons de verger portatifs (pulvérisation directe). Le délai à respecter avant la récolte est de 45 jours.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES INDIQUÉES SUR L'ÉTIQUETTE SUR LES OIGNONS À BULBE SEC

Pour supprimer les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette dans les oignons à bulbe sec, appliquer l'herbicide Lontrel XC à raison de 0,42 à 0,56 L/ha dans 200 à 300 litres d'eau comme une seule application appliquée à l'étape de 4 à 8 feuilles de la culture. Pour limiter toute lésion des cultures, en particulier sur les sols minéraux, appliquer après au moins 2 jours de temps ensoleillé et ne pas appliquer si des précipitations sont attendues dans les 24 heures. Ne pas appliquer lorsque la culture est soumise à un stress tel que l'excès ou le manque d'humidité, la température extrême ou les blessures causées par les herbicides appliqués précédemment. Toutes les variétés d'oignons à bulbe sec n'ont pas été testées pour la tolérance à l'herbicide Lontrel XC; par conséquent, il est conseillé aux producteurs de tester d'abord une petite zone avant d'utiliser l'herbicide Lontrel XC sur un champ entier et/ou de consulter leur fournisseur de semences au sujet de la tolérance des variétés d'oignons à l'herbicide Lontrel XC.

Une application par saison. Le délai à respecter avant la récolte est de 45 jours.

SE RÉFÉRER À L'ÉTIQUETTE PRINCIPALE DE L'HERBICIDE LONTREL XC POUR PLUS DE DÉTAILS ET DE DIRECTIVES, Y COMPRIS SUR LES RESTRICTIONS CONCERNANT LA CULTURE EN ROTATION, AVANT D'UTILISER CE PRODUIT.

SYSTÈME IVM TRANSLINE™ (UTILISATION SUR TERRES NON CULTIVÉES)

POUR L'UTILISATION DANS LA RÉGION INTÉRIEURE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, LES PRAIRIES (y compris la région de la rivière de la Paix en C.-B.), ET DANS LES RÉGIONS CENTRALES ET ATLANTIQUES DU CANADA SEULEMENT.

On peut utiliser l'herbicide Lontrel XC dans les zones non cultivées suivantes : emprises (hydro, voies ferrées, lignes de communication, pipelines) et endroits associés comme les stations, sites manufacturiers industriels, sites de stockage, terrains libres et bords de chemins, bases militaires et pelouses peu entretenues. Ce produit n'est pas homologué pour utilisation sur les pelouses fines ou celles très entretenues. Appliquer entre 0,25 et 0,50 L/ha selon la quantité des mauvaises herbes et le niveau de suppression du chardon des champs requis. Consulter le tableau Mauvaises herbes supprimées pour connaître la dose d'applications appropriée.

*Pelouses peu entretenues qui peuvent contenir un mélange de gazon rustique, résistant à la sécheresse, à croissance lente et de taille courte, de la fétuque, diverses herbes hautes et espèces à feuilles larges résistantes à l'usure comme le trèfle. Les zones de pelouses peu entretenues comprennent aussi celles qui reçoivent peu ou pas d'applications de fertilisant, aucune irrigation et qui ne sont tondues ou coupées qu'à l'occasion. Ne comprend pas les pelouses fines ou très entretenues.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR

L'herbicide Lontrel XC peut être mélangé en réservoir avec le (amine ou ester) 2,4-D le MCPA (amine ou ester) pour supprimer d'autres mauvaises herbes à feuilles larges sur les bords des chemins et les terrains libres. L'herbicide Lontrel XC peut être mélangé en réservoir avec la (amine) 2,4-D pour supprimer d'autres mauvaises herbes à feuilles larges dans les emprises (hydro, voies ferrées, lignes de communication, pipelines) et endroits associés comme les stations, les sites manufacturiers industriels et les sites de stockage. Lire et suivre les mises en garde et les modes d'emploi de chacune des étiquettes des produits associés du mélange et pour obtenir de l'information sur les mauvaises herbes supprimées et autres restrictions. Suivre les restrictions et les précautions les plus sévères de ces produits.

On peut mélanger en réservoir l'herbicide Lontrel XC à raison de 0,25 à 0,50 L/ha aux herbicides 2,4-D ou MCPA au taux de 420 à 560 g d'ingrédient actif/ha. Ce mélange en réservoir permet de supprimer plusieurs mauvaises herbes dont les suivantes : chardon des champs, lampourde glouteron, petite herbe à poux, pissenlit, chénopode blanc, matricaire inodore, laiteron des champs, bourse-à-pasteur, tabouret des champs, sarrasin de Tartarie, renouée liseron et moutarde des champs. Appliquer jusqu'à hauteur de 15 cm sur les mauvaises herbes annuelles à feuilles larges.

GRANDS PÂTURAGES ET PÂTURAGES

Y compris : pâturin des prés, brome inerme, alpiste roseau, fétuque rouge traçante, fétuque des prés, fétuque élevée, vulpin des prés, dactyle pelotonné, élyme de l'Altaï, élyme de Russie, fléole des prés, agropyre à crête, agropyre intermédiaire, agropyre à chaumes rudes, agropyre de rivage, agropyre élevé.

Pour supprimer les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette en plus du trèfle alsike, appliquer l'herbicide Lontrel XC à raison de 0,25 à 0,50 L/ha dans 110 à 120 L/ha d'eau. Effectuer une application par saison par pulvérisateur terrestre. Pour les semis, appliquer au stade de 2 à 4 feuilles. Pour les graminées établies, appliquer au stade épiage ou à l'automne après la récolte ou au début du printemps. Ne pas appliquer de mélanges en réservoir contenant du 2,4-D ou du MCPA.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Corteva Agriscience Canada Company dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Corteva Agriscience Canada Company n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

MODE D'EMPLOI

POUR UTILISATION DANS LA RÉGION INTÉRIEURE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, LES PRAIRIES (y compris la région de la rivière de la Paix en C.-B.), ET DANS LES RÉGIONS CENTRALES ET ATLANTIQUES DU CANADA SEULEMENT.

POUR SUPPRIMER LA CENTAURÉE MACULÉE ET LA CENTAURÉE DIFFUSE DANS LES ZONES NON CULTIVÉES (emprises [hydro, voies ferrées, lignes de communication, pipelines] et endroits associés comme les stations, sites manufacturiers industriels, sites de stockage, bords de chemins, aéroports, bases militaires et pelouses peu entretenues*) DANS LES GRANDS PÂTURAGES, LES PÂTURAGES ET LES PEUPLEMENTS OU PLANTATIONS DE SAPINS BAUMIERS DE NOËL.

*Pelouses peu entretenues qui peuvent contenir un mélange de gazon rustique, résistant à la sécheresse, à croissance lente et de taille courte, de la fétuque, diverses herbes hautes et espèces à feuilles larges résistantes à l'usure comme le trèfle. Les zones de pelouses peu entretenues comprennent aussi celles qui reçoivent peu ou pas d'applications de fertilisant, aucune irrigation et qui ne sont tondues ou coupées qu'à l'occasion. Ne comprend pas les pelouses fines ou très entretenues.

Mauvaises herbes supprimées

Centaurée maculée et centaurée diffuse

Taux d'application

0.42 L/ha

Effectuer une application par année pour supprimer la centaurée maculée et la centaurée diffuse. Appliquer au printemps avant le stade du bourgeonnement des mauvaises herbes. Appliquer dans 100 à 200 L d'eau/ha. Appliquer sur les semis et sur les plantes établies.

MODE D'EMPLOI

POUR UTILISATION DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT

SUPPRESSION EN POSTLEVÉE DES MAUVAISES HERBES DANS LE BLÉ DUR

Pour supprimer les mauvaises herbes figurant sur l'étiquette, appliquer l'herbicide Lontrel XC à raison de 0,25 à 0,34 L de produit par hectare dans 100 à 200 litres d'eau par hectare. Appliquer une fois au cours du stade 3 feuilles à feuille paniculaire en n'entrant en contact qu'avec les feuilles. Le délai à respecter avant la récolte est de 60 jours.

Pour supprimer la grande herbe à poux, de l'émergence jusqu'au stade 5 feuilles, appliquer l'herbicide Lontrel XC à raison de 0,34 litre de produit par hectare dans 100 à 200 litres d'eau par hectare. Le délai à respecter avant la récolte est de 60 jours.

CONSULTER L'ÉTIQUETTE PRINCIPALE DE L'HERBICIDE LONTREL XC POUR DES DÉTAILS ET DES DIRECTIVES SUPPLÉMENTAIRES, Y COMPRIS AU SUJET DES RESTRICTIONS CONCERNANT LA ROTATION DES CULTURES, AVANT D'UTILISER CE PRODUIT

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Une zone tampon de pulvérisation n'est PAS requise pour les utilisations avec un équipement d'application portatif autorisé sur cette étiquette.

Dans le cas de l'application dans des emprises, aucune zone tampon de pulvérisation n'est requise pour protéger les habitats terrestres sensibles. Toutefois, il faut recourir à la meilleure stratégie d'application possible pour réduire la dérive hors cible, en tenant compte des conditions météorologiques (par exemple la direction du vent ou un vent faible) et de l'équipement de pulvérisation (par exemple pulvérisation de gouttelettes de taille grossière, réduire la hauteur de pulvérisation au-dessus du couvert végétal). Les préposés à l'application doivent cependant respecter les zones tampons de pulvérisation prescrites pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons de pulvérisation (en mètres) nécessaires à la protection des habitats terrestres
Pulvérisateur agricole	Avoine, betterave à sucre, blé, bleuet en corymbe, bleuet nain, brise-vent, brocoli, canola, chou, chou-fleur, épinard, fraise, graminées fourragères, lin, maïs, orge, pâturages libres et pâturages de graminées, peupliers et leurs hybrides, plantations d'arbres de Noël, rutabaga, navet, sapin baumier, seigle, utilisations non agricoles, choux-de-Bruxelles	
	Groupe de culture 11-09 (fruits à pépins) et 12-09 (fruits à noyau)	3
	Canneberge	4

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASABE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit pour les technologies d'application conventionnelles selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Atténuation de la dérive du site Web Canada.ca.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Lontrel XC est un herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Lontrel XC et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

 Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Lontrel XC ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.

- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Corteva Agriscience Canada Comapny au 1-800-667-3852 ou à www.corteva.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées
Tous les produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.

031025

Code de l'étiquette: CN-32795-011-F

Remplace: CN-32795-010-F